

- UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE -

L'EMPLOI CULTUREL EN CHAMPAGNE-ARDENNE

ANNEXES

- MARS 2009 -

Thomas HELIE et Fabrice THURIOT (dir.)
en collaboration avec Hassan NABIL

Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale (CRDT)
- EA 3312 GIS GRALE CNRS -

ANNEXES

1. NOMENCLATURES NAF 1993, 2003 ET 2008 : GRILLE DEPS ET PROPOSITIONS D'EXTENSION DU CHAMP DE L'EMPLOI CULTUREL COUVERT A PARTIR DE LA NOUVELLE NAF 2008	P. 3
2. FICHES SUR LES ORGANISMES RESSOURCES : SOURCES ET METHODOLOGIE	P. 13
3. ESSAI INFRUCTUEUX DE CROISEMENT DES DONNEES (RP : NAF et PCS) ET ASSEDIC	P. 40
4. DONNEES COMPLEMENTAIRES DE LA DRAC ET DE L'ORCCA HORS GRILLE DU DEPS	P. 43
5. TABLEAU DES SALARIES DU SECTEUR CULTUREL SELON LA GRILLE DU DEPS – SOURCE ASSEDIC	P. 53
6. ANALYSE DES CHIFFRES DU CNCS (CENTRE DE RECOUVREMENT ET GUSO)	P. 58
7. ANNEXES RELATIVES AU FOCUS SUR LE SPECTACLE VIVANT	P. 69
. LES DEMANDEURS D'EMPLOI DU SPECTACLE EN CHAMPAGNE-ARDENNE (SOURCE ANPE SPECTACLE)	
. EMPLOI STABLE DANS LES PRINCIPALES STRUCTURES CULTURELLES DE SPECTACLE VIVANT EN CHAMPAGNE-ARDENNE EN 2007 (SOURCE DRAC)	
. UTILISATION DES CONTRATS AIDES DANS LE SPECTACLE VIVANT EN CHAMPAGNE-ARDENNE AU 16/07/2008 (SOURCE DRAC)	
. NOMBRE DE LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES EN REGION CHAMPAGNE-ARDENNE AU 31 OCTOBRE 2008 (SOURCE : DRAC).	
. SYNTHESE DE L'ETUDE SUR L'EMPLOI – FORMATION DANS LE SPECTACLE VIVANT EN CHAMPAGNE-ARDENNE, (DAFCO -CARTONNERIE, 2008).	
8. DONNEES SUR D'AUTRES ETUDES REGIONALES	P. 75
9. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE COMPLEMENTAIRE	P. 88

Nomenclature NAF 1993	Nomenclature NAF 2003	Nomenclature NAF 2008
<p>22.1A Edition de livres 22.1C Edition de journaux</p> <p>22.1E Edition de revues et périodiques 22.1G Edition d'enregistrements sonores 22.1J Autres activités d'édition</p> <p>22.3A Reproduction d'enregistrements sonores 22.3C Reproduction d'enregistrements vidéo 36.3Z Fabrication d'instruments de musique 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie 64.2D Transmission d'émissions de radio et de télévision 74.2A Activités d'architecture 92.1A Production de films pour la télévision 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires 92.1C Production de films pour le cinéma 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision 92.1F Distribution de films cinématographiques 92.1G Edition et distribution vidéo 92.1J Projection de films cinématographiques 92.2A Activités de radio 92.2B Production de programmes de télévision <u>92.2C</u> Diffusion de programmes de télévision</p>	<p>22.1A Edition de livres 22.1C Edition de journaux 22.1E Edition de revues et périodiques 22.1G Edition d'enregistrements sonores 22.1J Autres activités d'édition</p> <p>22.3A Reproduction d'enregistrements sonores 22.3C Reproduction d'enregistrements vidéo</p> <p>36.3Z Fabrication d'instruments de musique 52.4R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie 64.2D Transmission d'émissions de radio et de télévision 74.2A Activités d'architecture 92.1A Production de films pour la télévision 92.1B Production de films institutionnels et publicitaires 92.1C Production de films pour le cinéma 92.1D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision 92.1F Distribution de films cinématographiques 92.1G Edition et distribution vidéo 92.1J Projection de films cinématographiques 92.2A Activités de radio 92.2B Production de programmes de télévision 92.2D Edition de chaînes généralistes 92.2E Edition de chaînes thématiques 92.2F Distribution de bouquets de programmes</p>	<p>58.11 Édition de livres 58.13 Édition de journaux 58.14 Édition de revues et périodiques 59.2 Enregistrement sonore et édition musicale 58.19 Autres activités d'édition</p> <p>18.20.1 Reproduction d'enregistrements sonores 18.20.2 Reproduction d'enregistrements vidéo</p> <p>32.20 Instruments de musique 47.00.61 Commerce de détail de livres 47.00.62 Commerce de détail de journaux et magazines</p> <p>71.11 Services architecturaux 59.11 Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision 59.12 Post-production de films cinématograph., de vidéos et d'émissions de télévision</p> <p>59.13 Distribution de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision 59.14 Projection de films cinématographiques 60.10 Radiodiffusion 60.20 Programmation et diffusion d'émissions de télévision ; originaux d'émissions de télévision</p>

<p>92.3A Activités artistiques 92.3B Services annexes aux spectacles 92.3D Gestion de salles de spectacles <u>92.3J</u> Autres spectacles 92.4Z Agences de presse 92.5A Gestion des bibliothèques 92.5C Gestion du patrimoine culturel</p>	<p>de radio et de télévision 92.3A Activités artistiques 92.3B Services annexes aux spectacles 92.3D Gestion de salles de spectacles 92.3K Activités diverses du spectacle 92.4Z Agences de presse 92.5A Gestion des bibliothèques 92.5C Gestion du patrimoine culturel</p>	<p>90.01 Arts du spectacle vivant 90.02 Activités de soutien au spectacle vivant 90.03 Création artistique relevant des arts plastiques 90.04 Gestion de salles de spectacles 91.01 Gestion des bibliothèques et des archives 91.02 Gestion des musées 91.03 Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires</p>
<p>Source : DEPS NB : 4 ajouts proposés en gras</p>		

Autres entrées possibles avec la nomenclature 2008 :

20.30.23 Couleurs fines pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires

47.00.6 Commerce de détail d'articles culturels et récréatifs

47.00.64 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo

47.00.69 Commerce de détail *d'articles de souvenirs* et d'œuvres d'art

47.00.33 Commerce de détail d'équipements audio et vidéo

47.00.58 Commerce de détail d'instruments de musique

47.43 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé

77.29.13 Location et location-bail d'instruments de musique

95.29.13 Services de réparation et entretien d'instruments de musique

74.10 Activités spécialisées de design

74.2 Services photographiques

79.90.39 Services de réservation de billets, de spectacles et de services récréatifs et autres services de réservation n.c.a.

84.12.14 Tutelle des services récréatifs, culturels et religieux

85.52 Enseignement culturel

85.52.11 Services des écoles et professeurs de danse

85.52.12 Services des écoles et professeurs de musique

85.52.13 Services des écoles et cours d'arts

85.52.19 Autres services d'enseignement culturel

93.29.29 Services du spectacle n.c.a.

94.99.16 Services fournis par des associations culturelles et récréatives

91.04 Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

95.29.13 Services de réparation et entretien d'instruments de musique

NAF : La nomenclature des activités françaises 2008 appliquée aux domaines culturels

18.20 Reproduction d'enregistrements

18.20.1 Reproduction d'enregistrements sonores

18.20.2 Reproduction d'enregistrements vidéo

18.20.3 Reproduction d'enregistrements informatiques

20.30.23 Couleurs fines pour la peinture artistique, l'enseignement, la peinture des enseignes, la modification des nuances, l'amusement et couleurs similaires

32.2 Instruments de musique

32.20 Instruments de musique

32.20.1 Pianos, orgues et autres instruments de musique à cordes et à vent ; claviers ; métronomes et diapasons ; mécanismes de boîtes à musique

32.20.2 Parties et accessoires d'instruments de musique

32.20.9 Opérations sous-traitées intervenant dans la fabrication d'instruments de musique

32.20.14 Instruments de musique électriques et électroniques

46.49.31 Commerce de gros d'instruments de musique

47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

47.00.58 Commerce de détail d'instruments de musique

47.00.6 Commerce de détail d'articles culturels et récréatifs

47.00.61 Commerce de détail de livres

47.00.62 *Commerce de détail de journaux et magazines*

47.00.64 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo

47.00.69 Commerce de détail *d'articles de souvenirs* et d'œuvres d'art

47.00.33 Commerce de détail d'équipements audio et vidéo

47.43 Commerce de détail de matériels audio/vidéo en magasin spécialisé

47.6 Commerce de détail de biens culturels et de loisirs en magasin spécialisé

47.61 Commerce de détail de livres en magasin spécialisé

47.63 Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé

58- Édition

58.1 Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition

58.11 Édition de livres

58.11.1 Livres imprimés

58.11.11 Manuels éducatifs, imprimés

58.11.12 Livres professionnels, techniques et savants, imprimés

58.11.13 Livres d'enfants, imprimés

58.11.14 Dictionnaires et encyclopédies, imprimés

58.11.15 *Atlas* et autres livres contenant des cartes, imprimés

58.11.16 Cartes géographiques, marines ou autres, autres que sous forme de livres, imprimées

58.11.19 Autres livres, brochures, dépliants et articles similaires, imprimés

58.11.2 Livres sur disque, cassette ou autre support physique

58.11.20 Livres sur disque, cassette ou autre support physique

58.11.3 Livres en ligne

58.11.5 Édition de livres à forfait et sous contrat

58.11.6 Services de licence pour livres

58.13 Édition de journaux

58.13.1 Journaux imprimés

58.13.2 Journaux en ligne

58.14 Édition de revues et périodiques

58.14.1 Revues et périodiques imprimés

58.14.2 Revues et périodiques en ligne

58.14.4 Services de licence pour les revues et périodiques

58.19 Autres activités d'édition

58.19.1 Autres activités d'édition d'imprimés

58.19.2 Autres contenus en ligne

58.19.3 Services de licence pour les autres imprimés

59- Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

59.1 Services cinématographiques, vidéo et de télévision

59.11 Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.11.1 Production de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.11.11 Production de films cinématographiques

59.11.13 Production d'autres émissions de télévision

59.11.2 Produits cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.11.21 Originaux de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.11.22 Films cinématographiques

59.11.23 Films et autres contenus vidéo sur disque, cassette ou autre support physique

59.11.24 Films et autres contenus vidéo en téléchargement

59.12 Post-production de films cinématographiques, de vidéos et d'émissions de télévision

59.12.1 Post-production de films cinématographiques, de vidéos et d'émissions de télévision

59.12.11 Services d'édition audiovisuelle

59.12.12 Services de transfert et de duplication de bandes mères

59.12.13 Services de correction de couleurs et de restauration numérique

59.12.14 Services d'effets visuels

59.12.15 Services d'animation

59.12.16 Services de sous-titrage

59.12.17 Services d'édition et de conception sonore

59.12.19 Autres services de post-production de films cinématographiques, de vidéos et d'émissions de télévision

59.13 Distribution de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.13.1 Services de licence et de distribution de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.13.11 Services de licence pour les droits des films et leurs recettes

59.13.12 Autres services de distribution de films cinématographiques, vidéos et émissions de télévision

59.14 Projection de films cinématographiques

59.2 Enregistrement sonore et édition musicale

59.20.11 Services d'enregistrement sonore

59.20.12 Services d'enregistrement en direct

59.20.13 Originaux d'enregistrement sonore

59.20.21 Production de programmes radio

59.20.22 Originaux de programmes radio

- 59.20.31 Partitions musicales imprimées
- 59.20.32 Partitions musicales électroniques
- 59.20.33 Enregistrements audio musicaux sur disque, cassette ou autre support physique
- 59.20.34 Autres disques et cassettes audio
- 59.20.35 Musique en téléchargement
- 59.20.40 Services de licence pour l'utilisation d'originaux acoustiques

60 - Programmation et diffusion

60.1 Radiodiffusion

60.10 Radiodiffusion

- 60.10.1 Radiodiffusion ; originaux de radiodiffusion
 - 60.10.11 Programmation d'émissions de radio et radiodiffusion
 - 60.10.12 Originaux de radiodiffusion
- 60.10.2 Programmes de stations de radio
 - 60.10.20 Programmes de stations de radio
- 60.10.3 Temps d'antenne publicitaire à la radio

60.2 Programmation et diffusion d'émissions de télévision ; originaux d'émissions de télévision

60.20 Programmation et diffusion d'émissions de télévision ; originaux d'émissions de télévision

- 60.20.1 Programmation et diffusion d'émissions de télévision
 - 60.20.11 Programmation et diffusion d'émissions de télévision en ligne, à l'exclusion des chaînes par abonnement
 - 60.20.12 Autres services de programmation et diffusion d'émissions de télévision, à l'exclusion des chaînes par abonnement
 - 60.20.13 Programmation et diffusion d'émissions de télévision par abonnement en ligne
 - 60.20.14 Autres services de programmation et diffusion d'émissions de télévision par abonnement
- 60.20.2 Originaux d'émissions de télévision
 - 60.20.20 Originaux d'émissions de télévision
- 60.20.3 Programmes de chaînes de télévision
 - 60.20.31 Programmes de chaînes de télévision, à l'exclusion des chaînes par abonnement
 - 60.20.32 Programmes de chaînes de télévision par abonnement

71 Services d'architecture et d'ingénierie ; services d'essais et analyses techniques

71.1 Services d'architecture et d'ingénierie et services de conseil technique connexes

71.11 Services architecturaux

71.11.1 Plans et dessins architecturaux

71.11.2 Services architecturaux pour bâtiments

71.11.21 Services architecturaux pour projets de constructions résidentielles

71.11.22 Services architecturaux pour projets de constructions non résidentielles

71.11.23 Services architecturaux de rénovation de bâtiments historiques

71.11.24 Services de conseil en architecture

71.11.3 Services d'aménagement urbain et rural

71.11.31 Services d'aménagement urbain

71.11.32 Services d'aménagement rural

71.11.33 Services des plans directeurs de chantiers

71.11.4 Services d'architecture paysagère et services de conseil en architecture paysagère

71.11.41 Services d'architecture paysagère

71.11.42 Services de conseil en architecture paysagère

71.12.1 Services d'ingénierie

71.12.11 Services de conseil en ingénierie

71.12.12 Services d'ingénierie pour projets de constructions

71.12.18 Services d'ingénierie pour projets de télécommunications et de télé- et radiodiffusion 71.12.19 Services d'ingénierie pour autres projets

74.10 Activités spécialisées de design

74.10.11 Services de conception de décoration d'intérieur

74.10.19 Autres services de conception spécialisés

74.10.20 Originaux de modèles

74.2 Services photographiques

74.20 Services photographiques

74.20.1 Plaques et films photographiques, autres que cinématographiques, exposés

74.20.11 Plaques et films photographiques, exposés, mais non développés

74.20.12 Plaques et films photographiques, exposés et développés, pour reproduction offset

74.20.19 Autres plaques et films photographiques exposés et développés

74.20.2 Services de photographie spécialisés

74.20.21 Services des studios photographiques

74.20.22 Services photographiques publicitaires et connexes
74.20.23 Services de photographie et de vidéo pour cérémonies
74.20.24 Services de photographie aérienne
74.20.29 Autres services de photographie spécialisés
74.20.3 Autres services photographiques
74.20.31 Services de développement et de tirage photographique
74.20.32 Services de restauration et retouche de photographies
74.20.39 Autres services photographiques n.c.a.

77.29.13 Location et location-bail d'instruments de musique

79.90.39 Services de réservation de billets, de spectacles et de services récréatifs et autres services de réservation n.c.a.

84.12.14 Tutelle des services récréatifs, culturels et religieux

85.52 Enseignement culturel

85.52.11 Services des écoles et professeurs de danse
85.52.12 Services des écoles et professeurs de musique
85.52.13 Services des écoles et cours d'arts
85.52.19 Autres services d'enseignement culturel

90 - Activités créatives, artistiques et de spectacle

90.0 Activités créatives, artistiques et de spectacle

90.01 Arts du spectacle vivant

90.01.1 Services d'artistes du spectacle
90.01.10 Services d'artistes du spectacle

90.02 Activités de soutien au spectacle vivant

90.02.11 Services de production et présentation de spectacles des arts de la scène
90.02.12 Services de promotion et organisation de spectacles des arts de la scène
90.02.19 Autres services de soutien aux arts de la scène

90.03 Création artistique relevant des arts plastiques

90.03.1 Création artistique
90.03.11 Services fournis par des auteurs, compositeurs, sculpteurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle

90.03.12 Œuvres originales d'auteurs, compositeurs et autres artistes, à l'exclusion des artistes du spectacle, peintres, graphistes et sculpteurs

90.03.13 Œuvres originales de peintres, graphistes et sculpteurs

90.04 Gestion de salles de spectacles

90.04.1 Services d'exploitation de salles de spectacles

91 - Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

91.0 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

91.01 Gestion des bibliothèques et des archives

91.01.11 Services des bibliothèques

91.01.12 Services des archives

91.02 Gestion des musées

91.02.10 Services des musées

91.02.20 Collections des musées

91.03 Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

91.03.1 Services d'exploitation de sites et monuments historiques et attractions touristiques similaires

91.03.10 Services d'exploitation de sites et monuments historiques et attractions touristiques similaires

91.04 Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

91.04.1 Services des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

91.04.11 Services des jardins botaniques et zoologiques

91.04.12 Services des réserves naturelles, y compris services de préservation de la faune

93.29.29 Services du spectacle n.c.a.

94.99.16 Services fournis par des associations culturelles et récréatives

95.29.13 Services de réparation et entretien d'instruments de musique

Source :

http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/nomenclatures/naf2008/naf2008.htm

2. FICHES SUR LES ORGANISMES RESSOURCES ET LEURS SOURCES D'INFORMATIONS

ACOSS : l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

Elle coordonne l'ensemble des organismes participant *au régime général de la sécurité sociale* qui comprend la prise en charge des soins médicaux, le versement d'indemnités en cas d'arrêts maladie et d'accidents du travail, le paiement des allocations familiales et le versement des retraites.

L'ACOSS est sous la forme d'établissement public à caractère administratif. Il fédère 101 URSSAF (Union de recouvrement pour la sécurité sociale et les allocations familiales) en France métropolitaine, 4 CGSS (Caisses générales de sécurité sociale) dans les départements d'Outre-mer et 8 centres informatiques.

Le rôle essentiel de l'agence est de gérer la trésorerie commune du régime général de la sécurité sociale. A ce titre, cet organisme assure la collecte et la répartition aux contributeurs des cotisations et contributions essentiellement destinées au paiement des prestations de sécurité sociale. Il joue ainsi le rôle d'intermédiaire entre les organismes qui assurent le recouvrement (les URSSAF et les CGSS) et ceux qui garantissent les prestations sociales (CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie / CAF : Caisse d'allocations familiales / CRAM : Caisse régionale d'assurance maladie).

6 millions d'employeurs et 22 millions de salariés effectuent régulièrement la déclaration et le paiement des cotisations et contributions sociales auprès du réseau Urssaf.

L'ACOSS enregistre-t-elle la nature de l'emploi, les données géographiques, ainsi que les heures travaillées par les employeurs et salariés qui participent au financement du régime de la sécurité sociale, ainsi que les personnes qui bénéficient des prestations sociales ?

Source : Le site Internet de l'ACOSS : www.acoss.urssaf.fr

Contact : 202, rue des Capucins 51089 Reims Cedex. Tél. : 0820 395 510 Fax. : 03 26 84 41 89
Le contact par mèl est réservé aux inscrits aux URSSAF.

AFDAS : Le fonds d'assurance des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs

L'AFDAS est une association loi 1901 qui joue le rôle d'un fonds d'assurance qui opère, au niveau national, en matière de formation professionnelle dans les secteurs du spectacle vivant, du cinéma, de l'audiovisuel, de la publicité et des loisirs. L'AFDAS a le monopole de collecte des contributions des entreprises qui agissent dans ses domaines de compétence.

Les fonds récoltés sont ensuite dépensés sur les programmes prévus par cet organisme. Il en est, à titre d'exemple, du plan de formation et du congé individuel de formation, prévus, respectivement, pour les intermittents du spectacle et pour les salariés. L'AFDAS assiste également les entreprises qui garantissent des plans de formation pour leurs salariés.

Néanmoins, seulement 20 % des intermittents ont bénéficié du financement de leurs stages dans le cadre du plan de formation professionnelle. En effet, certaines conditions limitent le nombre des bénéficiaires de ces programmes. Qu'il s'agit des intermittents ou des salariés, ces programmes exigent des candidats à ce soutien, à côté de l'ancienneté professionnelle dont le minimum est de deux ans, un certain nombre de cachets qui attestent de l'aspect quantitatif de l'activité de l'intermittent ou du salarié. A titre d'exemple : les artistes, interprètes et musiciens qui travaillent en intermittence, peuvent être assistés dans leurs démarches de recherche de stages qui seraient financés par l'AFDAS, s'ils disposent de 48 cachets au cours des 24 mois qui précèdent leurs candidatures.

La comptabilisation de cet aspect quantitatif par les différentes délégations régionales de l'AFDAS, pourrait être d'une grande utilité pour l'étude. Reste à savoir si les données sont répertoriées de manière à ce que leur exploitation soit possible.

Source : Site Internet de l'AFDAS : www.afdas.com

Contact : Siège social (Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne) : 3, rue au Maire – 75 156 Paris Cedex 03.

Tél. : 01 44 78 39 39 **Fax. :** 01 44 78 39 40

AGESSA / Maison des artistes

En décembre 1975, une loi* est venue pour reconnaître la spécificité du régime de la protection sociale. Deux ans plus tard, deux décrets d'application ont donné naissance à l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA) et la Maison des artistes. Les deux organismes sont sous la double tutelle du ministère chargé de la culture et de celui chargé de la sécurité sociale et agissent pour le compte du régime général de la sécurité sociale

1) L'AGESSA :

L'AGESSA est une association qui s'occupe, pour le compte de la sécurité sociale, de la gestion du régime de protection sociale dans le domaine de la création littéraire, dramatique, musicale, audiovisuelle et photographique.

Cet organisme ne se substitue pas aux caisses primaires de sécurité sociale. Son rôle se limite à constituer une passerelle entre ces caisses et les auteurs. Il s'agit, d'une part, du recouvrement, pour le compte des organismes de sécurité sociale, des cotisations et contributions dues sur les rémunérations artistiques, et d'autre part, l'AGESSA détermine les conditions auxquelles doivent obéir les bénéficiaires des prestations sociales, et parmi lesquelles, le nombre d'heures de travail. Le versement effectif des prestations incombe aux caisses primaires de sécurité sociale.

2) La Maison des artistes :

La Maison des artistes est une association régie par la loi de 1901. Sa mission est la gestion administrative, financière et comptable du régime de la sécurité sociale des artistes appartenant aux branches professionnelles des arts graphiques et plastiques et des diffuseurs de leurs œuvres résidant fiscalement en France.

La Maison des artistes, comme l'AGESSA, instruit les dossiers des artistes et diffuseurs au niveau national, elle ne dispose pas d'antennes dans les régions ou départements (article 382-6 du Code de la sécurité sociale). Le Code de sécurité sociale reprend les

grandes lignes des décrets de création de l'AGESSA et de la Maison des artistes, prévoit le rôle de ces deux organismes et ajoute qu'ils « [...] *procèdent au recensement permanents des artistes et auteurs et des diffuseurs* » dont ils instruisent les dossiers. Les artistes-auteurs qui ne satisfont pas aux conditions prévues par ces deux organismes, notamment en terme de durée de travail, peuvent s'affilier au régime de sécurité sociale (article 282-7).

Sources :

- Loi n°75-1348 du 31 décembre 1975. Publié au JO du 4 janvier 1976.
- Décret n°77-221 du 8 mars 1977 publié au JO du 11 mars 1977 page 1376, et décret n° 77-222 du 8 mars 1977 portant des mesures d'application de la loi susvisée.
- Site Internet de l'AGESSA : www.agemssa.org
- Site Internet de la Maison des artistes : www.lamaisondesartistes.fr

Contacts :

- AGESSA

21, Bis rue de Bruxelles, 75000 Paris cedex 09.

Tél. 01.48.78.25.00

Mèl : contact@agemssa.org

Affaires générales : affairesgenerales@agemssa.org

Directeur : fdumas@agemssa.org

- La Maison des artistes

Siège social : 11 rue Berryer 75.008 Paris

Tél. 01.42.25.06.53 Fax. 01.42.25.10.93

Mèl : contacts@lamaisondesartistes.fr

Demander Myriam Marelllo : Assistance administrative, communication, internet.

Ou : Service administratif de sécurité sociale, 90, avenue de Flandre – 75019 Paris

Tél. 01.53.35.83.63 Demander le Groupe communication.

ANPE Spectacle

L'ANPE spectacle est un réseau qui se compose de 39 équipes réparties sur les 22 régions Françaises. Peuvent bénéficier de ses services :

- Les intermittents du spectacle vivant, de la production cinématographique et de l'audiovisuel,
- Les demandeurs d'emploi intermittents depuis mois de trois ans ;
- Les professionnels non intermittents ;
- Les débutants de moins de 30 ans ayant effectué leur cycle de formation dans une des écoles agréées par le ministère de la culture (la liste complète est publiée sur le site Internet de l'ANPE Spectacle) ;
- Les employeurs qui désirent recruter un intermittent ou un professionnel non intermittent. Il peut s'agir de collectivités locales, d'établissements publics, d'entreprises de droit privé, d'association, de fondations ou de personnes physiques.

La note du département d'études, de prospective et des statistiques du juin 2006, démontre que les sources de l'ANPE peuvent être utiles dans l'évaluation des demandeurs d'emploi dans les différents métiers culturels, ainsi que pour l'évolution du nombre de ces demandeurs. Reste que ce système ne se base que sur les déclarations des demandeurs d'emploi.

ROME : Le répertoire des fiches métier de l'ANPE

Ce répertoire traite les offres et demandes de 10 000 appellations de métiers et emplois. La recherche peut se faire par la dénomination du métier, par une catégorie professionnelle parmi les 22 répertoriées, et par le code ROME à cinq chiffres. A chaque groupe d'emploi, le ROME attribue un chiffre. Deux catégories professionnelles entrent pleinement dans le cadre de l'étude, celle des arts et celle du spectacle. On peut y trouver d'autres professions culturelles liées à l'enseignement Les codes qui leurs sont attribués figurent sur le document annexe. Source : www.culture-spectacle.anpe.fr

Contact : Région Champagne-Ardenne : Espace Cadres ANPE, Bruno BELLANGER, BP 475, 40 ter rue des Capucins, 51 066 Reims, cedex. Tél. : 03 26 05 76 50 Fax. : 03 26 05 08 93

ASSEDIC

L'ASSEDIC, l'Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, cogère avec l'UNEDIC, l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, le régime d'assurance chômage. Celle-ci est destinée, selon l'article L. 351-1 du Code du travail, aux « *travailleurs involontairement privés d'emploi aptes au travail et recherchant un emploi* ». Elle est définie comme étant « *un complément des mesures tendant à faciliter leur reclassement ou leur conversion* », et prend la forme d' « *un revenu de remplacement* ». Cette assurance chômage est financée par « *des contributions des employeurs et des salariés assises sur les rémunérations brutes dans la limite d'un plafond [...]* » (article L. 351-3-1) et dans les conditions prévues par le Code de la Sécurité sociale dans son chapitre 1^{er} du Livre 3 consacré à l' « *Assiette et régime fiscal des cotisations* ».

L'indemnisation est proportionnelle à la fois à la rémunération et à la durée de travail. L'ASSEDIC procèdent donc à un comptage des heures de travail. A titre d'exemple, pour qu'un intermittent du spectacle puisse bénéficier du dispositif de l'assurance chômage, il doit justifier de 507 heures de travail dans les dix mois qui précèdent la demande d'allocation pour les techniciens, et dix mois et demi pour les artistes.

Le Fonds de professionnalisation et de solidarité, financé par l'Etat, prend en compte la situation des artistes ou techniciens du spectacle qui ne peuvent être indemnisés selon les règles de l'Assurance chômage que sur 12 mois de travail.

Les statistiques des Assedic donnent certaines précisions sur le nombre d'emplois salariés dans les établissements privés.

Source : Site Internet : www.assedic.fr

Contact réservé aux demandeurs d'emploi et employés inscrits aux Assedic.

AUDIENS

L'AUDIENS est une association qui s'occupe de la protection sociale professionnelle de certains métiers. Elle est apparue en 2003, suite au rapprochement de deux autres organismes de protection sociale, IPS Bellini-Gutenberg, qui opérait dans le secteur de la presse, des médias et de la communication, et GRISS, dédié au monde du spectacle et de l'audiovisuel.

L'AUDIENS est administrée par les représentants des salariés et des employeurs. Bien que récent, cet organisme s'appuie sur une expérience de 50 ans des institutions qui la composent pour assurer une protection élargie. Celle-ci inclut la retraite complémentaire, la santé, la prévoyance l'épargne, l'action sociale et les loisirs.

Retraites : Nombre de retraités : *IRPS : 118 330 *IRCPS : 32 666

Les salariés cotisants : IRPS : 495 922 (355 millions d'euros) IRCPS : 109 470 (297 millions d'euros)

*IRPS (Institution de retraite de la presse et du spectacle) et l'IRCPS (Institution pour la retraite des cadres de la presse et du spectacle) sont deux organismes créés par l'AUDIENS, elles ont pour fonction d'encaisser les cotisations des adhérents et de verser les pensions aux retraités.

Chiffres-clés santé et prévoyance :

Entreprises adhérentes : 25 699 entreprises

Cotisants : 214 000 personnes

Couverture santé : 263 000 personnes

Action sociale en 2003 : 5646 personnes

A travers les organismes qui la composent, l'AUDIENS enregistre le nombre d'heures travaillées pour le calcul des cotisations et retraites des artistes, techniciens et personnels administratifs affiliés à l'AGIRC et l'ARRCO.

Source : Site Internet de l'agence : www.audiens.org

Contacts : 74 rue Jean Bleuzen, 92 177 Vanves Cedex Tél. : 0 811 65 50 50 (prix d'un appel local) Fax. : 0 811 65 60 60

Il y a également la possibilité de contacter l'AUDIENS par mèl à partir du site Internet de l'Agence.

Caisse des congés spectacles

La CCS est créée en 1939 sous forme d'association régie par la loi de 1901. Agréée par l'Etat, son rôle est, selon les dispositions de l'article D. 762-2 du code du travail, d' « *assurer le service des congés annuels payés [...] au personnel artistique et technique occupé de façon intermittente dans les entreprises visées à l'article D. 762-1, et répartir entre celles-ci les charges résultant de l'octroi des congés payés.* » Il s'agit ici du personnel artistique employé dans les entreprises de spectacles, agences théâtrales, chefs d'orchestres, chefs de troupes, etc. Sont concernés également les entreprises de production de films, studios de prise de vue cinématographique et post-synchronisation, studios de télévision, radiodiffusion et d'enregistrement de disques et de bandes. Qu'il soit artistique ou technique, le personnel de ces organismes bénéficie des congés payés sous les conditions prévues dans le code du travail. Au titre de ces conditions, ledit code prévoit pour l'employeur, que son activité de spectacles soit principale ou secondaire :

- l'affiliation pour le personnel technique et artistique de son établissement à la Caisse des congés payés ;
- la déclaration du personnel artistique et technique ayant occupé au sein de son établissement, durant les 12 derniers mois précédant la demande de congé, un emploi discontinu. Cette règle s'applique aussi au personnel détaché (article D 762- 3).

Le demandeur du congé payé, quant à lui, doit justifier d'un minimum de quatre semaines d'engagement ou de trente cachets au cours de la période de référence (les 12 derniers mois qui précèdent la demande). La demande est renouvelée chaque année et le montant du congé payé est fixé à la hauteur du nombre des heures travaillées (article D. 762-5). Le document attestant du nombre des semaines d'activité et des cachets effectués au compte de l'employé est sous la forme d'un certificat fourni par l'employeur à la fin du contrat qui lie l'artiste ou le technicien à son établissement (article D. 762- 6).

La Caisse ne se résume donc pas à un guichet dont le rôle n'est que proprement pécuniaire. Le calcul et la vérification de l'exactitude des données transmises par les employeurs, ainsi que par les artistes et techniciens candidats à l'encaissement des congés payés, permettent à la caisse d'enregistrer des informations sur le nombre d'heures travaillées par les artistes et techniciens intermittents dans tous les organismes œuvrant dans les secteur susvisés.

Sources : - Articles 761-1, -2, -3, -5, -6 du code du travail ;
- Le site Internet de la Caisse des congés spectacles : www.conges-spectacles.com

Contacts : Pour des informations sur les intermittents : 7, rue Helder Paris Cedex 09 Tél. : 01 44 83 45 00
Pour des informations sur les entreprises : 7, rue Helder Paris Cedex 09 Tél. : 01 44 83 44 40

Chambres de commerce et d'industrie

La CCI, c'est avant tout, 150 chefs d'entreprises élus par leurs pairs au coeur de l'économie de la région. Il existe 5 CCI dans la région Champagne-Ardenne (voir leurs identité et coordonnées en bas). Parmi leurs missions essentielles :

- **représenter les intérêts des entreprises ;**
- **soutenir les entreprises et les collectivités dans leurs initiatives ;**
- **oeuvrer pour la promotion et l'attractivité du territoire ;**
- **créer des infrastructures d'accueil et de transport adaptées aux besoins ;**

Elles sont en relation étroite avec la Chambre régionale de commerce et d'industrie. Celle-ci a pour missions de :

- **Servir les CCI dans leurs métiers, exercés au quotidien sur le terrain :**
 - **La CRCI est un centre de ressources pour les 5 CCI ;**
 - **La CRCI anime le réseau régional pour coordonner les projets communs des 5 Chambres et mutualiser le plus possible les moyens d'action au niveau du réseau régional ;**
 - **Pour valoriser ces actions, la CRCI met en oeuvre une communication générale.**
- **Etre le porte-parole des 5 CCI et donc des 38000 entreprises champardennaises qu'elles représentent, auprès des institutions de niveau régional (services décentralisés de l'Etat, Conseil régional...).**

6 axes d'action prioritaires sont définis : la formation ; les infrastructures de communication ; les projets porteurs d'avenir : pôle de compétitivité, pôle de Vatry ; la création et reprise d'entreprise ; l'accompagnement des mutations industrielles ; le développement international des PME Parmi ses composants, la CRCI de Champagne-Ardenne dispose d'une direction des études économiques pour anticiper l'avenir économique de la région. Cette direction dispose, pour bien mener cette mission, d'un observatoire économique régional, et d'un Observatoire permanent de l'emploi culturel. Cette direction peut disposer d'études sur l'emploi culturel (par exemple : la vente de livres dans la catégorie du commerce en détail).

Sources : Site Internet de la CRCI de Champagne-Ardenne et des cinq CCI dans la région (voir contacts).

Contacts :

CRCI Champagne-Ardenne : 10 rue de Chastillon - BP 537 51011 Châlons-en-Champagne Cedex Tél. 03 26 69 33 40
Fax 03 26 69 33 69 Site Internet : www.champagne-ardenne.cci.fr/ mèl : crci@champagne-ardenne.cci.fr

CCI des Ardennes : Siège social : CCI des Ardennes 19 boulevard Fabert 08200 SEDAN Tél : 03.24.27.31.11. Fax : 03.24.29.49.14.
Siège administratif : 18a, avenue Georges Corneau 08106 CHARLEVILLE-MEZIERES Tél : 03.24.56.62.62. Fax : 03.24.56.62.22.

CCI de Troyes et de l'Aube : 10 place Audiffred - BP 706 10001 Troyes Cedex Tél : 03 25 43 70 00 Fax : 03 25 43 70 43
Site Internet : www.troyes.cci.fr mèl : accueil@troyes.cci.fr

CCI de Reims et d'Epernay : 5, rue des Marmouzets BP 2511 51100 Reims Cedex. Tél. 03.26.50.62.50
Site Internet : www.reims.cci.fr

CCI de Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Sainte-Ménéhould
2 rue de Chastillon BP 533 51010 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX Tél. : 03 26 21 11 33 Fax : 03 26 68 47 07.
Site Internet : www.chalonsenchampagne.cci.fr mèl : contact@chalonsenchampagne.cci.fr

CCI de la Haute-Marne : Siège social : 55 rue du Président Carnot 52100 Saint-Dizier Tél. : 03 25 07 32 00 Fax : 03 25 07 32 19
Site Internet : www.haute-marne.cci.fr

Chambres des métiers et de l'artisanat

La CMA est l'organisme qui représente, devant les pouvoirs publics, les intérêts généraux de l'artisanat. La région Champagne-Ardenne dispose de quatre CMA fédérées par une Chambre régionale des métiers et d'artisanat.

Elles sont chargées de :

- Défendre et promouvoir l'artisanat ;**
- Offrir aux entreprises les services et conseils dont elles ont besoin ;**
- Tenir le répertoire des métiers et gérer le Centre de formalités des entreprises ;**
- Délivrer les attestations de la qualité d'artisan et le titre de maître artisan ;**
- Organiser, promouvoir et développer l'apprentissage dans le secteur des métiers ;**
- Favoriser la formation professionnelle des chefs d'entreprises et de leurs salariés, et participer à leur qualification ;**
- Promouvoir les entreprises artisanales par des actions collectives telles que foires et salons.**

Les Chambres des métiers et de l'artisanat sont donc présentes pour accompagner les chefs d'entreprises artisanales dans chaque étape de sa vie professionnelle : apprentissage, création ou reprise d'entreprise, formation, développement, transmission. Elles travaillent en concertation avec les organisations professionnelles de l'Artisanat.

La Chambre régionale des métiers et de l'artisanat a pour missions:

- Définir, négocier et contractualiser, en accord avec les Chambres de métiers départementales, les plans de développement économique et de formation de l'artisanat décidés au niveau régional ;**
- Coordonner les actions du réseau des Chambres de métiers et constituer un centre de ressources dans le cadre des programmes d'actions régionalisées de développement économique ;**
- Coordonner les actions régionalisées dans le domaine de la formation ;**

- Réaliser les études et documents statistiques permettant de situer l'artisanat et son importance dans la région (Tableau de bord régional du secteur des métiers, enquêtes de conjoncture, études sur l'emploi ...) ;
- Promouvoir les dispositifs d'aides spécifiques aux entreprises artisanales et le Fonds régional d'assurance formation des Chambres de métiers et d'artisanat de Champagne-Ardenne.

Sources : Sites Internet des CMA de la région Champagne-Ardenne (voir contacts).

Décret n°2004-1165 du 2 novembre 2004 relatif aux Chambres régionales de métiers et de l'artisanat

Contacts : CMA de la Marne : 68, bd. Lundy, BP 2746, 51062 Reims Tél. 03 26 40 64 94

Site Internet : www.cma-marne.fr Mèl. accueil@cma-marne

CMA de la Haute-Marne : 9, rue Decrès - 52000 Chaumont Tél. : 03.25.32.19.77 - Fax : 03.25.32.89.50

Site Internet : www.cma-haute-marne.fr Mèl : chaumont@cma-haute-marne.fr

CMA de l'Aube : 6 rue Jeanne d'Arc BP 4104, 10018 Troyes Cedex Tél. 03 26 82 62 00

Site Internet : www.cma-aube.fr Mèl. contact@cm-troyes.fr

CMA des Ardennes : 8 rue de Clèves BP 290, 08014 Charleville-Mézières Tél. 03 24 56 81 81

Site Internet : www.cm-ardennes.fr Mèl. : cma@cma-ardennes.fr

CRMA de Champagne-Ardenne : 42, rue Titon 51100 Châlons-en-Champagne Tél. 03 26 68 10 55

Site Internet : www.crma-champagneardenne.fr Mèl. Crm.ca@wanadoo.fr ; crm.ca.direction@wanadoo.fr

Le CNFPT et l'Observatoire de la fonction publique territoriale

Le Centre national de la fonction publique territoriale est sous la forme d'établissement public. Il est chargé de la formation et de la professionnalisation de l'ensemble des personnels des collectivités locales, l'organisation de certains concours et examens de la fonction publique territoriale, de la régulation de l'emploi et des carrières des cadres des collectivités locales (article 12 de la loi du 19 février 2007).

Pour mettre en œuvre ces missions, les recettes de l'établissement sont principalement constituées par une cotisation obligatoire s'élevant à 1% de la masse salariale des collectivités locales.

Le Centre est composé à parité de représentants des collectivités employeurs et de représentants de leurs personnels (article 12 de la loi du 19 février 2007). Il dispose de 28 délégations régionales. Elles assurent une mission de conseil auprès des agents et des collectivités.

Dans son alinéa 3, l'article 12-1 de la loi du 19 février 2007 confie au CNFPT « *la gestion de l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale* », appelé aussi : l'Observatoire de la fonction publique territoriale.

Selon le site Internet de l'Observatoire, sa mission consiste à :

- **recueillir et traiter une large gamme d'informations statistiques sur les emplois et métiers territoriaux ;**
- **valoriser les travaux sous forme de production stabilisées et régulièrement actualisées ;**
- **diffuser les informations aux différents utilisateurs sous une forme adaptée à leurs besoins.**

En 2007, les programmes d'études de l'observatoire ont portés sur quatre axes :

- **Premier axe : l'évolution de l'emploi territorial ;**
- **Deuxième axe : les dynamiques sectorielles et professionnelles ;**
- **Troisième axe : les éclairages territoriaux ;**
- **Quatrième axe : les pratiques de gestion des ressources humaines.**

Les données dont disposent l'Observatoire sont sous formes d'observations statistiques et prospectives portant sur les champs suivants :

- les effectifs des différentes composantes de l'emploi territorial : par statuts (titulaires, non-titulaires, emplois aidés), par catégories hiérarchiques, par filières et cadres d'emplois, par secteurs d'activités, par types d'employeurs et par régions ;
- les métiers territoriaux : par secteurs d'activités, par familles professionnelles, par activités principales ou spécifiques exercées, par types de compétences mobilisées, par niveaux de qualifications et d'aptitudes requis ;
- les pratiques de formation : par budgets de formation des collectivités (cotisation, hors cotisation...), par publics concernés, par types de prestations sollicitées, par opérateurs mobilisés.

Sur le site Internet de l'Observatoire, certaines statistiques sont proposées à travers des entrées régionales et par secteurs d'activités, mais elles concernent, dans la plupart des cas, des prévisions sur le nombre d'emplois à venir.

Parmi ses travaux publiés sur son site Internet :

- 2005 : « *L'emploi territorial dans l'Île-de-France* ». Cette étude propose des données détaillées sur l'emploi culturel. Une enquête a été nécessaire pour recueillir ces données : www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/contenu.phtml?id=1276
- 2006 : Etude réalisée avec l'INSEE sur « *La répartition des fonctionnaires sur les collectivités territoriales en Champagne-Ardenne* », et parmi lesquels ceux du secteur culturel (sans autres précisions) : www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/contenu.phtml?id=1215
- 2007 : Etude sur « *La tendance de l'emploi territorial dans la région Champagne-Ardenne* », et parmi lesquels ceux du secteur culturel (sans autres précisions) : www.observatoire.cnfpt.fr/pages_local/contenu.phtml?id=1238

Sources : www.cnfpt.fr www.observatoire.cnfpt.fr

LOI n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale (1), et conférant au CNFPT la gestion de l'Observatoire. Publiée dans le Journal officiel du 21 février 2007 page 3041.

Contacts : CNFPT : Le siège social : A contacter par mël à partir du site.

La délégation de la région Champagne-Ardenne : 1, esplanade Lucien Pechart. BP 3046, 10012 Troyes Cedex. Tél. : 03.25.83.10.60

Fax. : 03.25.83.10.61.

Antenne – Marne : Complexe Gérard Philipe. 19, avenue du Général Sarrail, 51100 Chalons en Champagne. Tél. : 03.26.64.37.43 – fax. : 03.26.21.43.00.

- L'Observatoire de la fonction publique territoriale : pas de lien direct, à contacter par CNFPT.

CNPS : le Conseil national des professions du spectacle

Le CNPS est créé en 1993 suite à l'identification par le gouvernement d'un besoin de concertation et de suivi de l'emploi culturel.

Le Conseil est sous la tutelle du ministère chargé de la culture. Outre sa mission de consultation auprès du gouvernement, l'article 2 du décret portant sa création prévoit qu'il examine et propose les mesures propres à améliorer l'emploi culturel et les politiques de formation associées. Il peut également proposer toute étude qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui émanent des administrations. Le Conseil est composé de représentants du gouvernement, des organisations syndicales de salariés et employeurs ainsi que ceux des collectivités territoriales.

Dans son article 7, le décret de création prévoit que le Conseil est habilité à créer des commissions spécialisées. Parmi celles-ci, le CNPS a initié la création d'une Commission permanente sur l'emploi qui peut demander, à chaque fois qu'elle le juge nécessaire, des études sur l'emploi au sein des professions de spectacle. Celle-ci assure trois missions :

- Etablir un état des lieux des données disponibles et de proposer des améliorations des systèmes d'information sur l'emploi ;**
- Garantir le suivi et la mise en œuvre des réflexions sur l'emploi ;**
- Réaliser des études ponctuelles en collaboration avec l'Observatoire de l'emploi culturel du Département des études et de la prospective.**

Cette Commission s'est déjà réunie dans le but de procéder à une comparaison des sources statistiques existantes (INSEE, AUDIENS, UNEDIC, ANPE Spectacle, Caisse des congés spectacles, ACOSS) afin de déterminer leurs éléments communs et ceux qui les distinguent, permettant ainsi des comparaisons fiables des données. La démarche que poursuit cette Commission s'inscrit dans la ligne droite de notre étude.

Sources : Décret n° 93-724 du 29 mars 1993 relatif au Conseil national des professions du spectacle, JO n° 75 du 29 mars 1993 p. 5550.

Etudes : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/dossier-spectacle/cnps031006/doc%2011%20synth%E8se%20commission%20emploi.pdf>

Contacts : Le Conseil se réunit occasionnellement et n'a pas de site Internet. A contacter Claude Seibel, inspecteur général de l'INSEE, et président de la Commission permanente sur l'emploi.

GUSO : Guichet unique du spectacle occasionnel

La base GUSO est un service mis en place après une réflexion conjointe entre les organismes de sécurité sociale qui oeuvrent dans le domaine du spectacle et le pouvoir public. Le rôle de ce service est de simplifier les déclarations et le paiement des cotisations sociales. Il se décline en trois objectifs :

- **simplifier les démarches des organisateurs non professionnels de spectacle vivant ;**
- **assurer une meilleure protection sociale aux salariés artistes et techniciens ;**
- **lutter contre le travail illégal.**

Peuvent bénéficier de ce dispositif les groupements d'artistes et les organismes non professionnels du spectacle vivant. Il s'agit ici de toute personne physique et morale de droit privé (commerçants, particuliers, associations, entreprises...) ou de droit public (collectivités territoriales, établissements publics...) qui :

- **ne font pas de l'exploitation des lieux de spectacles, la production ou la diffusion, leurs activités principales ;**
- **qui engagent des artistes de spectacles ou techniciens sous contrat à durée déterminée.**

La base GUSO permet de remplir en une seule fois l'ensemble des obligations légales auprès des organismes de protection sociale :

- **L'AFDAS pour la formation professionnelle ;**
- **L'ASSEDIC pour l'assurance chômage ;**
- **Les Congés spectacles pour les congés payés ;**
- **Le Centre médical de la Bourse pour le service de santé au travail ;**
- **L'URSSAF pour la sécurité du travail.**

Sources : Site Internet du GUSO : www.guso.com.fr

Contacts : GUSO, TSA 20134 – 69 942 Lyon Cedex 20. Tél. : 0 810 863 342 (prix appel local). Fax. : 04 50 33 94 50

La possibilité de contacter le GUSO par mailing en remplissant quelques informations sur le site.

Qu'est-ce qu'un intermittent ?

Un intermittent est une personne qui a connu au cours d'une année une succession de contrats à durée déterminée, pour le compte d'un ou plusieurs employeurs, alternant avec des périodes d'inactivité.

Dans le domaine de la création artistique ou de la délivrance de prestations techniques, qu'il s'agisse du spectacle vivant, de la production cinématographique et audiovisuelle, de l'enregistrement sonore, de la diffusion de programmes TV et radio et de l'action culturelle en générale. Souvent, la nature des activités permet à un employeur de conclure des CDD successifs sans limitation de nombre. Le salarié, pendant ses périodes d'inactivité, peut bénéficier, sous certaines conditions (notamment le nombre d'heures de travail dans une durée déterminée) d'un régime particulier qui lui confère le droit à d'assurance chômage.

Pour avoir le statut d'intermittent, un particulier doit avoir été embauché comme salarié en CDD :

- par un employeur appartenant aux secteurs NAF 92 ;
- par un employeur occasionnel (organisant moins de six spectacles par an) ;
- par un employeur titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle et affilié à la caisse des congés spectacles.

L'employeur paie le salaire selon les conventions collectives ou accords nationaux signés par les organismes spécialisés, et verse ses contributions sociales au centre de recouvrement de l'ASSEDIC. Le montant des allocations est calculé par l'Assedic.

Le cachet : Le cachet est la rémunération pour la prestation de l'intermittent. Il correspond à 8 heures de travail pour les techniciens et deux heures pour les artistes.

Sources : La loi du 30 juillet 1999 sur le statut de l'artiste professionnel indépendant et l'intermittent du spectacle.

Le site Internet des intermittents du spectacle de l'Île-de-France : www.cip-idf.org

INSEE : INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Le répertoire *SIRENE* de l'INSEE

Un décret datant de 1973 instaure un système national qui sert à identifier les personnes physiques et morales et leurs établissements. Il répertorie leur état civil quels que soit leur nature juridique et leur secteur d'activité. Il s'agit du Système informatique pour le répertoire des entreprises et des établissements, appelé SIRENE, et dont la gestion est confiée à l'INSEE (l'Institut national de la statistique et des études économiques).

Le contenu du SIRENE :

Pour mettre à jour le contenu de ce répertoire, l'INSEE se charge d'identifier et de répertorier les données qui concernent les personnes et organismes suivants :

- Les personnes physiques qui exercent d'une manière indépendante une profession non salariée (comme certains artistes) ;
- Les personnes morales de droit privé ou de droit public soumises au droit commercial ;
- Les institutions et services de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements.

Les personnes inscrites au répertoire sont celles :

- immatriculées au registre du commerce et des sociétés ;
- immatriculées au répertoire des métiers ;
- employant du personnel salarié ;
- soumises à des obligations fiscales ;
- bénéficiaires de transferts financiers publics.

Le contenu de cette base se décline en trois grands ensembles :

- Des données d'identification issues du répertoire (nom ou sigle, adresse, raison sociale, forme juridique...) ;

- Des données de classification économique (code d'activité principale attribué par l'INSEE en référence à la NAF, importance de l'effectif salarié...);
- Des données issues d'autres sources (date de création, code géographique...).

Annexe : Sur la diffusion des informations du SIRENE.

L'article R.123-232 du Code de commerce autorise l'INSEE à diffuser les données dont il dispose, parmi lesquelles celle du SIRENE (Arrêté du 13 mai 1987), exception faite des données personnelles telle la date de naissance des personnes physiques. Le Code de commerce prévoit également que les acquéreurs des informations du répertoire ne peuvent, sauf en cas de convention particulière avec l'INSEE, ni rediffuser à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, ni transférer hors du territoire national des informations nominatives.

Ces informations ne doivent être utilisées par ces acquéreurs qu'à des fins administratives, statistiques ou économiques. Ces informations ne peuvent être utilisées pour la propagande électorale ou de recherche de financement.

L'intérêt du recensement de la population par l'INSEE comme source :

Le recensement de la population par l'INSEE est une source très importante en raison de sa généralité, puisqu'il touche plusieurs domaines, et son universalité, étant donné qu'il concerne toute personne résidente en France.

Qu'attendons-nous de cet organisme ?

La note statistique du DEPS du 21 juin 2006 a démontré que l'INSEE est capable d'offrir :

« - des estimations du nombre d'actifs dans les professions culturelles et dans le secteur culturel ;

- des caractérisations de l'emploi (nature du contrat de travail, durée du temps de travail) et des actifs (âge, sexe, niveau de diplôme, lieu de travail) ;

- des évaluations des évolutions de l'emploi depuis le recensement précédent. »¹

Néanmoins, il faut s'attendre, selon les rédacteurs de la note statistique, à ce que le « recensement de la population [n'] offre [que] des données de cadrage permettant de déterminer l'emploi culturel dans ses grandes lignes, il ne permet pas d'obtenir un niveau de détail et d'analyse très fin [...] »².

Sources : - Code du Commerce ; - Site Internet de l'INSEE : www.insee.fr

- « *L'emploi culturel* » : note statistique du département des études, de la prospective et des statistiques du 21 juin 2006.

Contacts : Françoise Courtois-Martignoni : chef du service études et diffusion, INSEE Champagne-Ardenne : 03 26 48 60 70.

¹ - <http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/telechrg/stat/nstat18.pdf> Page 31.

² - Op. Cit. Page 32.

DEFINITIONS DES DADS : Déclarations annuelles de données sociales

1. L'exploitation statistique des DADS constitue une source fondamentale pour la connaissance du marché du travail à tout niveau géographique.

Les DADS offrent une couverture **quasi-exhaustive** du champ salarié : elles couvrent les établissements et salariés de tous les secteurs, à l'exception des services domestiques (employés de maison) et de l'État.

Elles présentent la particularité de fournir des données portant tant sur les salariés, notamment sur la personne (sexe, âge, lieu de résidence), l'emploi occupé (dates de début et de fin, nombre d'heures, temps complet ou partiel, qualification) et les rémunérations (brutes et nettes) que sur les entreprises et les établissements, complétées par les informations issues du répertoire national SIRENE (activité économique, localisation).

La richesse descriptive des DADS est renforcée par les possibilités de suivi longitudinal : grâce à la connaissance du numéro d'identification au répertoire des personnes physiques (NIR), un panel reprenant toutes les périodes d'emploi de 1976 à 1998 pour 1/25ème des salariés est disponible qui permet d'étudier les carrières des salariés sur longue période. Ce panel donne également la possibilité de reconstituer ou d'approcher des données absentes des déclarations annuelles comme l'ancienneté du salarié dans l'entreprise ou dans sa qualification.

La quasi-exhaustivité des DADS et l'information qu'elles donnent sur le site de travail (identification de l'établissement) en font aussi un instrument privilégié pour les analyses géographiques finement localisées.

2. Les utilisations statistiques des DADS.

- statistiques de cadrage sur les salaires

Il existe différentes notions de salaires : salaire brut ou net perçu dans l'année, salaire annualisé par année contrat, salaire annuel équivalent temps plein, salaire net horaire.

- études sur le fonctionnement du marché du travail

Il existe différentes notions d'emploi : un emploi au 31 décembre, un emploi moyen sur l'année ou encore un emploi équivalent temps plein. Les dates de début et de fin de rémunération permettent de mesurer les variations saisonnières de l'emploi et la durée d'occupation de l'emploi

- données et analyses régionales, départementales et locales.

La plupart des statistiques standard produites par l'INSEE à partir des DADS sont déclinées à différents niveaux géographiques allant jusqu'à la commune sous réserve du respect du secret statistique. Les données peuvent en outre être produites au lieu de travail et au lieu de résidence des salariés.

3. Les variables utilisées pour la statistique dans les DADS.

zone DADS	commentaire
Identifiant de l'employeur	
- numéro SIRET (SIREN NIC)	pour récupérer dans le répertoire SIRENE les caractéristiques de l'établissement employeur : implantation géographique, secteur d'activité, catégorie juridique de l'entreprise, etc.
- nom ou raison sociale	permet l'identification de l'employeur lorsque le Siret n'est pas valide ou non renseigné
- adresse	- idem -
Autres caractéristiques de l'employeur	
- code NAF (activité principale)	surtout utile pour les unités non répertoriées dans SIRENE
- effectifs de l'établissement au 31 décembre	sert à la mise à jour de l'effectif établissement dans le répertoire SIRENE, utilisé pour déterminer la taille de l'établissement
Identifiant du salarié	
- NIR	numéro d'identification au répertoire : indispensable pour rassembler les informations relatives à un même salarié ; permet aussi de déterminer le sexe et l'âge
- nom et prénoms	permet l'identification du salarié dans le répertoire national des personnes physiques, lorsque le NIR est invalide ou non renseigné
- date de naissance	- idem -
- lieu de naissance	- idem -
- adresse au 31 décembre	localisation du lieu de résidence du salarié
Emploi occupé	
- nature de l'emploi et qualification : libellé en clair	

- code emploi (PCS ou NET)	catégorie socioprofessionnelle pour le secteur privé et semi-public, pour les collectivités territoriales, information utilisée par la DGCL, et les organismes liés à la Fonction publique territoriale, etc.
- code étranger	
- code catégorie	information sur dirigeant, cadre ou apprenti : complète le libellé en clair de l'emploi pour déterminer la catégorie du salarié
Périodes d'emploi	
- début et fin de période	détermine la période d'emploi et la durée
- condition d'emploi (CIPDZ)	temps complet, temps partiel, intermittent, travail à domicile
- travail à l'étranger ou frontalier	
- départ définitif	indicateur de fin d'emploi dans l'établissement
Rémunérations annuelles	
- base brute fiscale	
- rémunérations nettes	
- indemnités d'expatriation	éléments de rémunération
- valeur des avantages en nature	- idem -
- montant des frais professionnels	- idem -
- participation de l'employeur aux chèques vacances	- idem -
- taux de déduction supplémentaire	permet d'assurer la cohérence des rémunérations brutes et nettes
- base CSG-CRDS	- idem -
- nombre d'heures salariées	à rapprocher avec le montant des rémunérations, la durée et la condition d'emploi

Nomenclature PCS : Professions et catégories sociales

Professions de l'audiovisuel et du spectacle

Artistes des spectacles

354b Artistes de la musique et du chant

354c Artistes dramatiques

354e Artistes de la danse

354f Artiste du cirque et des spectacles divers

Cadres, techniciens et ouvriers des spectacles

353b Directeurs, responsables de programmation et de production de l'audiovisuel et des spectacles

353c Cadres artistiques et technico-artistiques de la réalisation de l'audiovisuel et des spectacles

465b Assistants techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuels (salariés ou indépendants).

637c Ouvriers et techniciens des spectacles vivant et de l'audiovisuel

227a Indépendants gestionnaires de spectacle ou de service récréatif

Professions des arts plastiques et des métiers d'art

Artistes plasticiens

354a Artistes plasticiens

Stylistes décorateurs

465a Assistants techniques des arts graphiques, de la mode et de la décoration, salariés (dont les architectes d'intérieur, designers, stylistes, graphistes)

Photographes

465c Photographes indépendants et salariés

Métiers d'art

214e Artisans d'art

637c Ouvriers d'art

Professions littéraires

Journalistes et cadres de l'édition

352a Journaliste et rédacteurs en chef

353a Directeurs de journaux, administrateurs de presse, directeurs d'édition (littéraire, musicale, audiovisuelle et multimédia)

Auteurs littéraires

352b Auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes

Cadres et techniciens de la documentation et de la conservation

351a Bibliothécaires, archivistes, conservateurs, de la fonction publique

372f Cadres de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique)

425a Assistants techniques de la documentation, de l'archivage (hors fonction publique) (dont les bibliothécaires adjoints, documentalistes)

Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

354g Professeurs d'art (hors établissements scolaires)

Architectes

312f Architectes libéraux

382b Architectes salariés

http://www.insee.fr/Fr/nom_def_met/nomenclatures/pcs.htm

INTERBIBLY

Interbibly est une association régie par la loi de 1901 créée pour assurer une coopération entre les bibliothèques, les services d'archives et les centres de documentation de la région Champagne-ardenne. Cette coopération touche essentiellement les domaines suivants :

- **la conservation et la valorisation du patrimoine écrit ;**
- **le développement des publics ;**
- **la formation et l'information des personnels.**

L'association est missionnée par la DRAC et la région pour la réalisation d'une étude sur les bibliothèques de Champagne-Ardenne. L'étude se basera sur les résultats d'une enquête qui sera adressée à toutes les bibliothèques de la région, quels que soient leur type et leur taille. Le but est, selon le site d'Interbibly, adapter les offres de services de l'Etat à la situation réelle de ces structures.

Les données de l'enquête donneront lieu à une synthèse qui sera diffusée publiquement, et dont les premiers résultats seront présentés le 4 avril 2008 à l'occasion de réunion de l'Assemblée générale de l'association.

Les questions de l'enquête susceptibles de nous intéresser sont liées à la partie (E) liée au personnel de chaque bibliothèque. Les questions sont les suivantes :

E : Personnel :

- **Nombre d'agents salariés**
- **Cadres d'emploi : nombres de personnes appartenant aux catégories suivantes :**
 - Catégorie A**
 - Catégorie B**
 - Catégorie C**
- **Le cadre d'emploi :**
 - Salarié ou bénévole**
- **Les journées travaillées**
- **Le nombre de personne appartenant à**
 - La filière culturelle**

La filière technique

La filière administrative

Autre

- Nombre de personne :

A temps plein (y compris les bénévoles)

A temps partiel

- Pour le temps partiel

Nombre de professionnels ayant suivi une formation dans l'année

Nombre de bénévoles ayant suivi une formation dans l'année

Nombres de bénévoles non formés

- Niveau d'étude ou de formation du responsable de la bibliothèque : (des choix)

- Tranche d'âge du responsable.

NB : L'année de référence est 2006.

Sources :

Le site Internet d'Interbibly : www.interbibly.fr

L'enquête complet est disponible sur le site le lien Internet suivant :

www.interbibly.fr/enquete/index.php.

Contacts

3, rue Cosme Clause 51000 Châlons-en-Champagne

Tél./Fax : 03 26 65 02 08

Mail : interbibly@interbibly.fr

Virginie Leducq : chargée de l'information et de la communication,

Tél. : 09 65 11 85 23

Mail : virginie.leducq@interbibly.fr

ROME : Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ANPE et DRTEFP)

<http://www.anpe.fr/espacecandidat/romeligne/RliIndex.do>

Artistes et écrivains

- 21 111 Artistes plasticiens
- 21 112 Auteurs écrivains
- 21 211 Artistes dramatiques
- 21 212 Artistes de la musique et du chant
- 21 213 Artistes de la danse
- 21 214 Artistes du cirque et du music-hall
- 21 216 animateurs présentateurs
- 21 217 Présentateurs de modèles

Professionnels des spectacles

- 21 215 Professionnels de la mise en scène et de la réalisation
- 21 221 Professionnels du son
- 21 222 Professionnels de l'image
- 21 223 Professionnels de l'éclairage
- 21 224 Professionnels du décor et des accessoires
- 21 225 Professionnels du costume et de l'habillement
- 21 226 Professionnels de la coiffure et du maquillage
- 21 227 Professionnels du montage de l'image et du son
- 21 231 Professionnels de la production de spectacles

Photographes

- 21 131 Photographes

Stylistes/décorateurs

- 21 121 Stylistes industriels
- 21 122 Aménageurs d'espace intérieur

Journalistes et cadres de l'édition

- 32 211 Rédacteurs de presse
- 32 212 Créateurs de support de communication visuelle
- 32 231 Coordinateurs d'édition

Cadres et techniciens de la documentation

- 32 214 Spécialiste de la gestion de l'information

Architectes

- 61 211 Architectes du BTP
- 21 232 Agents de promotion des artistes
- 47 431 Facteurs-réparateurs d'instruments de musique

URSSAF

Les déclarations d'embauches (DUE)

Source et méthodologie

Les entreprises sont tenues de déclarer toute embauche, préalablement à celle-ci, sous peine de sanctions pénales. Cette Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) vise à renforcer les moyens mis en place pour lutter contre le travail illégal. Cette formalité est intégrée dans la Déclaration Unique d'Embauche (DUE) qui rassemble 8 autres formalités d'embauche à réaliser auprès des CPAM, CRAM, ASSEDIC, DDTEFP, Médecine du travail et partenaires CFE (Centre de Formalités des Entreprises).

La DUE recense pour les entreprises les **intentions d'embauches** de tout salarié au sens du droit du travail, quelle que soit la nature et la durée du contrat de travail. Elle intègre les agents recrutés sur des contrats de droit privé dans la fonction publique d'État, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif. Sont exclus les particuliers employeurs (garde d'enfants, aide à domicile, ...), les stagiaires avec convention de stage, les vendeurs à domicile, les salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Le champ de l'analyse concerne les DPAE effectuées par les établissements implantés sur les départements de la région Champagne-Ardenne et enregistrées par l'URSSAF. Les CDD courts correspondent à des CDD dont la durée est de moins de 30 jours.

Emploi et établissements

Source et méthodologie

Chaque mois ou chaque trimestre, le cotisant remplit un Bordereau Récapitulatif de Cotisations (BRC) et indique, notamment, l'**effectif inscrit en fin de période**. Cet effectif correspond aux **salariés de l'établissement ayant un contrat de travail au dernier jour de la période**. Il s'agit du nombre de personnes : **chaque salarié**, y compris à temps partiel **compte pour 1**. C'est une définition simple pour le cotisant et cohérente avec celles des autres déclarations administratives (Ministère du travail, UNEDIC, INSEE) et **intègre également** les salariés déclarés grâce aux **nouveaux dispositifs** (CETPE, TEE Occasionnels, CEA).

Sont exclus de l'effectif du BRC

- les intérimaires dans l'effectif de l'entreprise utilisatrice ;
- les élèves ou étudiants effectuant un stage obligatoire dans le cadre de leur scolarité, quel que soit le montant de la gratification allouée ;
- les stagiaires de la formation professionnelle qui ne peuvent être considérés comme des salariés des centres de formation, même si le centre verse une rémunération aux stagiaires ;
- les salariés percevant des sommes après la rupture de leur contrat de travail ;
- les VRP multicartes ;
- les salariés régulièrement détachés en France en vertu de conventions ou de règlements internationaux.

L'effectif salarié des établissements présents à la fin de chaque trimestre. Ce sont des données brutes non corrigées des variations saisonnières.

3. ESSAI INFRUCTUEUX DE CROISEMENT DES DONNEES INSEE (RP NAF et PCS) ET ASSEDIC

L'emploi culturel en Champagne-Ardenne

Les données de l'INSEE			ASSEDIC 1997 *
Activités	RP1999/NAF	Croisement NAF/PCS	
221A Edition de livres	148	48	95
221C Edition de journaux	916	231	769
221E Edition de revues et périodiques	154	33	88
221G Edition d'enregistrements sonores	21	4	78
222A <i>Imprimerie de journaux</i>	65	28	
222C <i>Autre imprimerie (labeur</i>	1696	808	
222E <i>Reliure et finition</i>	439	135	426
222G <i>Composition et photogravure</i>	153	54	
222J <i>Autres activités graphiques</i>	140	31	107 Studios et autres activités photographiques
223A Reproduction d'enregistrements sonores	40	16	
223C Reproduction d'enregistrements vidéo	4		
323Z Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image	109	4	
334B Fabrication d'instruments d'optique et de matériel photographique	9	1	12
362C Bijouterie, joaillerie, orfèvrerie	66	9	
363Z Fabrication d'instruments de musique	8	4	9
454J Peinture	2943	12	2175
454M Travaux de finition n.c.a.	192	5	376

514Q Commerce de gros de papeterie	69	4	46
524L Commerce de détail d'appareils électroménagers, de radio et de télévision	1062	110	830
524R Commerce de détail de livres, journaux et papeterie	1155	410	723
524T Commerce de détail d'optique et de photographie	581	131	
524Z Commerces de détail divers en magasin spécialisé	882	29	553
527H Réparation d'articles personnels et domestiques n.c.a.	172	25	109
714B Location d'autres biens personnels et domestiques	177	16	93
742A Activités d'architecture	694	58	496
742C Ingénierie, études techniques	1677	24	1391
748A Studios et autres activités photographiques	213	70	107
748B Laboratoires techniques de développement et de tirage	155	65	125
804D Autres enseignements	693	342	293
913E Organisations associatives n.c.a.	4511	635	2959
921A Production de films pour la télévision	8	8	4
921B Production de films institutionnels et publicitaires	41	29	20
921C Production de films pour le cinéma	0	0	125
921D Prestations techniques pour le cinéma et la télévision	44	32	15
921J Projection de films cinématographiques	149	62	125
922A Activités de radio	130	87	100
922B Production de programmes de télévision	0	0	
922C Diffusion de programmes de télévision	91	50	

923A Activités artistiques	751	545	229
923B Services annexes aux spectacles	234	122	134
923D Gestion de salles de spectacles	526	228	503
923F Manèges forains et parcs d'attractions	197	17	43
923H Bals et discothèques	267	37	381 Discothèques
923J Autres spectacles	32	16	2 Activités diverses du spectacle
925A Gestion des bibliothèques	389	12	7
925C Gestion du patrimoine culturel	140	12	56
Total	22857	4599	13 604

* Les cellules vides dans la partie ASSEDIC correspondent à des chiffres que nous n'avons pas encore reçus.

L'écart entre les chiffres de l'INSEE (RP), et les chiffres de l'ASSEDIC, proviennent de deux facteurs essentiels :

- 1- La méthode du recueil des données : Le RP s'est basé sur des questionnaires (90 millions d'exemplaires : 60 pour les individus et 30 millions pour les ménages). Pour l'ASSEDIC, il s'agit des déclarations des entreprises. Chaque année, les entreprises affiliées à l' ASSEDIC déclarent, entre autres, leurs effectifs. Ceux-ci sont enregistrés en fonction de l'activité de l'entreprise.
- 2- Le champ des statistiques de l'ASSEDIC est moins important que celui de l'INSEE. Pour le premier, il ne s'agit que des entreprises et leurs établissements. Certains organismes y échappent. Tel est le cas pour les emplois dans les services de l'Etat et dans les collectivités territoriales. En outre, ne sont pas recensés l'emploi intermittent et les entreprises au sein desquelles l'activité culturelle n'est que secondaire. Sur ces points, les statistiques de l'ASSEDIC rejoignent celles du SIRENE (INSEE) que nous n'avons pas encore reçues.

4. DONNEES COMPLEMENTAIRES DE L'ORCCA HORS GRILLE DU DEPS ET DE LA DRAC SUR LES EFFECTIFS DE L'ETAT

Codes NAF (= APE) autres que ceux de la grille DEPS à partir des demandes de subventions 2008 à l'ORCCA

STRUCTURE	CODE VILLE	CODE APE
Syndicat mixte de gestion d'Epernay	51200 EPERNAY	NC
La Pellicule Ensorcelée	08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	5911C
Ecole de musique du nogentais	10400 NOGENT-SUR-SEINE	804D
Librairie Largeron	51074 REIMS	4761Z
APEEM	08200 SEDAN	NC
Fanfare municipale de Fleury la Rivière	51480 FLEURY-LA-RIVIERE	915E
Fédération des Stés musicales	51400 LES PETITES LOGES	NC
Harmonie de Fayl Billot	52500 FAYL BILLOT	NC
Fanfare les XIII de Fromentières	51210 MONTMIRAIL	NC
Ecole intercommunale de musique	51400 MOURMELON-LE-GRAND	904D
Librairie Lenoir	08200 SEDAN	4671Z
Harmonie de Haybes	08170 HAYBES	NC
Association l'Intrépide	10400 NOGENT-SUR-SEINE	NC
APEEM	08200 SEDAN	NC
Villa de l'Extra	10360 ESSOYES	5520Z
Ensemble musical Chapelain	10600 LA CHAPELLE ST LUC	7010Z

BENEFICIAIRE	VILLE	Code APE
MJC CHAUMONT	CHAUMONT	9923
IDEES DANSE THEATRE	SEDAN	923E
INSTITUT INTERNATIONAL DE LA MARIONNETTE	CHARLEVILLE MEZIERES	804D
RESTOS DU CŒUR	REIMS	853K
C'EST LA NUIT	REIMS	923E
ICOSAEDRE	REIMS	923E
ICOSAEDRE	REIMS	923E
ICOSAEDRE	REIMS	923E
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE HAUTE-MARNE	CHAUMONT	552E
THEARTO	CHAUMONT	923E
THEARTO	CHAUMONT	923E
PRESENCE DE L'ABBATIALE	MOUZON	9001Z
CONCOURS DE CORDES D'EPERNAY	EPERNAY	9003B
RENCONTRES DE LOUVERGNY	LOUVERGNY	NC
CNAC CENTRE NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE	CHALONS EN CHAMPAGNE	803Z
CROUS	REIMS	853K
UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	803Z

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	803Z
DEPARTEMENT DE L'AUBE Archives départementales	TROYES	751A
DEPARTEMENT DE L'AUBE Archives départementales	TROYES	751A
CONSEIL GENERAL DE L'AUBE	TROYES	751A
CONSEIL GENERAL DE L'AUBE	TROYES	751A
ETOILE 27 PRODUCTIONS	LANGRES	223C
CHIEN A PLUMES (LE)	MONTSAUGEON	9001Z
FORUM D'ART FRANCO ALLEMAND	COLOMBEY LES DEUX EGLISES	9001Z
ENTRE-TENIR (L')	SAINT DIZIER	5911C
MUSIQUE ANCIENNE ET PATRIMOINE	SEZANNE	9003B
UNIMA	CHARLEVILLE MEZIERES	804D
Artiste	EPERNAY	9001Z
JEUNESSES MUSICALES DE France	REIMS	NC
LOU CHAMPAIGNAT	PONT-SAINTE-MARIE	9001Z
TROMBONE TROYES AUBE	CHARMONT SOUS BARBUISE	9001Z
INSTITUT DE FRANCE FONDATION CULTURELLE DE BRAUX SOUS VALMY	PARIS	751C
AMIS DE L'ORGUE DE LA BASILIQUE NOTRE DAME D'ESPERANCE	CHARLEVILLE MEZIERES	9001Z

CINESOURDS	REIMS	748F
ASS POUR LA MISE EN VALEUR ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE ASFELDOIS	ASFELD	NC
MAITRISE NOTRE DAME ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE	REIMS	NC
PELLICULE ENSORCELEE (LA)	CHARLEVILLE MEZIERES	5911C
COLLECTIF ALKA	TROYES	9001Z
EDITIONS NOIRES TERRES SARL LPA	LOUVERGNY	748A
CINE CITY	TROYES	NC
JOURNEES AERONAUTIQUES DE CHAMPAGNE	BUSSY-LETTREE	NC
ASS CULTURELLE DE HOULDIZY	HOULDIZY	9001Z
AMIS DE L'ORGUE ET DE L'EGLISE DE SAINTE-MENEHOULD	SAINTE MENEHOULD	NC
AMIS DE L'ARDENNE	CHARLEVILLE MEZIERES	NC
TELE CENTRE BERNON	EPERNAY	922C
TELE CENTRE BERNON	EPERNAY	922C
ASS D'UNE RIVE A L'AUTRE	VILLENAUXE LA GRANDE	NC
ARGONNE FORCE 3	CLERMONT EN ARGONNE	633Z
ASS MAISONS DE QUARTIER DE REIMS	REIMS	NC
ASS MAISONS DE QUARTIER DE REIMS	REIMS	NC

ASS MAISONS DE QUARTIER DE REIMS	REIMS	NC
NUMI'S CLUB VITRYAT MULTICOLLECTIONS	VITRY LE FRANCOIS	NC
ODYLIADÉ	REIMS	9001Z
POLYARTES	REIMS	9002Z
FLAP ASSOCIATION	CHARLEVILLE MEZIERES	NC
CINEMA SEZ ART	SEZANNE	NC
LA FRITE (UNE FOIS)	VIGNORY	NC
LA TÊTE DE L'ART	LANGRES	NC
CHANTS DE GOUTTIÈRE	CHAUMONT	NC
SOUND TRACK	CHAUMONT	9001Z
ARTS ET CULTURE A L'ABBAYE D'AUBERIVE	AUBERIVE	NC
ARTS ET CULTURE A L'ABBAYE D'AUBERIVE	AUBERIVE	NC
ASS CULTURES DU CŒUR CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	NC
REIMS HABITAT CHAMPAGNE-ARDENNE	REIMS	702C
DELIRIUM TREMENS PROD	CHALONS EN CHAMPAGNE	9001Z
L'INFRA-VIOLET	REIMS	9001Z
FLANERIES MUSICALES DE REIMS	REIMS	9001Z
AYMON FOLK FESTIVAL	MONTHERME	NC
ARTEMUZE	VILLEGUSIEN LE LAC	NC

AMIS DU CHÂTEAU	LAFUCHE	NC
ASS POUR LA PROMOTION DES TECHNIQUES SOCIOTHERAPIQUES EN MILIEU PSYCHIATRIQUE	CHARLEVILLE MEZIERES	NC
ARMAND Audrey	REIMS	NC
T.A.P.S.	CHAUMONT	NC
ELIOCOM TELEVISION	LA ROCHELLE	NC
SUCCESSALE 101	REIMS	9001Z
LIBELLUL'EXPRESS	SAULT SAINT REMY	NC
ZADIG PRODUCTIONS	PARIS	5911A
ASSOCIATION 23.03	REIMS	NC
BUSSANICH ANTONELLA	LIGNIERES	9003B
BUSSANICH ANTONELLA	LIGNIERES	9003B
UNAFAM	CHARLEVILLE MEZIERES	853K
CHÂTEAU-ROUGE PRODUCTION	PARIS	5911
CHÂTEAU-ROUGE PRODUCTION	PARIS	5911
MEDIAS CREATION RECHERCHE	LANGRES	5911C
COMPAGNIE FL - FERREIRA Luisa	TINQUEUX	NC
RITV	REIMS	9002Z
ARCADEUS	CHARLEVILLE MEZIERES	NC

BMZgd	REIMS	NC
RAOM ET LOBA	LA VILLENEUVE AU CHATELOT	NC
CIE LA QUESTION DU BEURRE	MARGUT	9001
Artiste littéraire	REIMS	9003A
Artiste	REIMS	NC
Artiste plasticienne	REIMS	9003A
Artiste	CHARLEVILLE MEZIERES	NC
Artiste plasticien	REIMS	NC
Artiste	TROYES	9003B
Artiste	BAY SUR AUBE	NC
Artiste	CRENEY	9003B
SOCIETE DU CONSERVATOIRE DE TROYES ET DU DEPARTEMENT DE L'AUBE	TROYES	NC
ASS CRMC	FAGNIERES	853A
CERCLE HISTORIQUE ET CULTUREL DORMANISTE	DORMANS	NC
ABBAYE DE BELMONT	BELMONT	NC
UTOPIE FILMS	LE PRE SAINT GERVAIS	5911
LES FILMS DE L'ETRANGER	SCHILTIGHEIM	5911
CENTRE INFO JAZZ CHAMPAGNE ARDENNE	REIMS	9001
KEESOG	NOUZONVILLE	5811
RED STAR CINEMA	PARIS	5911
RED STAR CINEMA	PARIS	5911

121 dossiers

LES EFFECTIFS DE L'ETAT PAR STRUCTURES en 1997

(Source DRAC)

Filières	ADMINISTRATIVE			SCIENTIFIQUE			OUVRIERE ET TECHNIQUE			CONTRATS			Total
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Catégories													
Structures													
DRAC	6	5	20	13	7		2	3		2			58
SDAP 08			1	1									2
SDAP 10				1				1					2
SDAP 51				1				1					2
SDAP 52				1				1					2
MUSEE DU CLOITRE			1										1
PALAIS DU TAU			3										3
BMVR CHALONS				1									1
BMVR REIMS				4									4
BMVR TROYES				1									1
ARCHIVES ARDENNES				2	2								4
ARCHIVES AUBE				1	2								3
ARCHIVES MARNE				3									3
ARCHIVES HAUTE-MARNE				1	1								2
TOTAL PAR STRUCTURES	6	5	25	30	12	0	2	6	0	2	0	0	88
	36			42			8			2			88

LES EFFECTIFS DE L'ETAT PAR STRUCTURES en 2001

(Source DRAC)

Filières	ADMINISTRATIVE			SCIENTIFIQUE			OUVRIERE ET TECHNIQUE			CONTRATS			Total
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Structures													
DRAC	9	8	27	18	10		4	2		3			81
SDAP 08			6	2				1					9
SDAP 10			2	1				1					4
SDAP 51		2	1	3			1						7
SDAP 52		1	1	1				1					4
MUSEE DU CLOITRE			1										1
PALAIS DU TAU			5										5
BMVR CHALONS				3									3
BMVR REIMS				3									3
BMVR TROYES				2									2
ARCHIVES ARDENNES				2	1								3
ARCHIVES AUBE				2									2
ARCHIVES MARNE				5	2								7
ARCHIVES HAUTE-MARNE				1	1								2
TOTAL PAR STRUCTURES	9	11	43	43	14	0	5	5	0	3	0	0	133
	63			57			10			3			133

LES EFFECTIFS DE L'ETAT PAR STRUCTURES en 2006

Filières	ADMINISTRATIVE			SCIENTIFIQUE			OUVRIERE ET TECHNIQUE			CONTRATS			Total
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
DRAC	8	12	19	15	8		3	2		3			70
SDAP 08			4	1				1		1			7
SDAP 10		2	2	1				1	1				7
SDAP 51		2	1	3			2						8
SDAP 52		1						2					3
MUSEE DU CLOITRE													0
PALAIS DU TAU			5					1					6
BMVR CHALONS				2									2
BMVR REIMS				3									3
BMVR TROYES				2									2
ARCHIVES ARDENNES				1									1
ARCHIVES AUBE				1									1
ARCHIVES MARNE				2	1								3
ARCHIVES HAUTE-MARNE				1									1
TOTAL PAR STRUCTURES	8	17	31	32	9	0	5	7	1	4	0	0	114
	56			41			13			4			114

5. TABLEAU COMPLET DES SALARIES du secteur culturel selon la grille du DEPS – Source ASSEDIC

		SEXE	1997					2001					2006				
			8	10	52	51	TOTAL	8	10	52	51	TOTAL	8	10	52	51	TOTAL
INDUSTRIES CULTURELLES																	
	Édition et librairie																
221A	Édition de livres	H	3	4	3	34	44	0	1	4	13	18	1	0	16	28	45
221A	Édition de livres	F	10	4	6	31	51	7	0	11	23	41	7	3	24	63	97
22.1G	Édition d'enregistrement sonore	H			38		38		0	50		50		1			1
22.1G	Édition d'enregistrement sonore	F			40		40		2	72		74		3			3
221J	Autres activités d'édition	H	1	1	1	2	5				3	3				2	2
221J	Autres activités d'édition	F	2	2	1	1	6				0	0				0	0
524R	Commerce de détail de livres, journaux	H	40	36	20	94	190	37	27	23	70	157	32	31	15	54	140
524R	Commerce de détail de livres, journaux	F	93	98	76	266	533	93	82	72	243	490	74	106	63	229	472
	Total Édition et librairie	H	44	41	62	130	277	37	28	77	86	228	33	32	31	84	180
	Total Édition et librairie	F	105	104	123	298	630	100	84	155	266	605	81	112	87	292	572
		H/F	149	145	185	428	907	137	112	232	352	833	114	144	118	376	752
	Presse																
221C	Édition de journaux	H	41	132	53	270	496	37	118	56	259	470	22	124	49	256	451
221C	Édition de journaux	F	19	112	49	93	273	17	194	65	122	398	23	245	71	126	465
221E	Édition de revues et périodiques	H	2	19	3	5	29	4	16	16	6	42	1	8	5	8	22
221E	Édition de revues et périodiques	F	6	31	4	18	59	7	26	25	15	73	4	20	8	13	45
92.4Z	Agences de presse, journalistes indépendants	H												2		3	5
92.4Z	Agences de presse, journalistes indépendants	F	1				1							2		3	5

	Total Presse	H	43	143	56	275	525	41	134	72	265	512	23	134	54	267	478
	Total Presse	F	26	151	53	111	333	24	120	90	137	371	27	267	79	142	515
		H/F	69	294	109	386	858	65	254	162	402	883	50	401	133	409	993
	Radio et télévision																
921A	Production de films pour la télévision	H				1	1	3			1	4	4			2	6
921A	Production de films pour la télévision	F				3	3	10			3	13	22			4	26
922A	Activités de radio	H	16	11	4	27	58	16	9	1	40	66	14	14		48	76
922A	Activités de radio	F	19	6	2	15	42	9	8	0	20	37	7	3		28	38
92.2B	Production de programmes de télévision	H							2	0		2				4	4
92.2B	Production de programmes de télévision	F							0	1		1				1	1
922D	Edition de chaînes généralistes	H				43	43				53	53		2		53	55
922D	Edition de chaînes généralistes	F				18	18				29	29		2		33	35
922E	Edition de chaînes thématiques	H		2		3	5		8		3	11		10		4	14
922E	Edition de chaînes thématiques	F				2	2		2		3	5		5		3	8
92.2F	Distribution de bouquets de programmes de télévision	H															
92.2F	Distribution de bouquets de programmes de télévision	F															
	Total Radio et télévision	H	16	13	4	74	107	19	19	1	97	136	18	26	0	111	155
	Total Radio et télévision	F	19	6	2	38	65	19	10	1	55	85	29	10	0	69	108
		H/F	35	19	6	112	172	38	29	2	152	221	47	36	0	180	263
	Activités cinématographiques et de vidéo																
921B	Production de films institutionnels	H	0	8		2	10		9	4	2	15		5	2	3	10
921B	Production de films institutionnels	F	2	7		1	10		3	0	1	4		1	1	3	5
921C	Production de films pour le cinéma	H											2				2
921C	Production de films pour le cinéma	F											0				0

921D	Prestations techniques pour le cinéma et	H	0			11	11					13	13				2	17	19		
921D	Prestations techniques pour le cinéma et	F	1			3	4					5	5				0	6	6		
921F	Distribution de films cinématographique	H																			
921F	Distribution de films cinématographique	F																			
921G	Édition et distribution vidéo	H	0			0	0					1	1				1		1		
921G	Édition et distribution vidéo	F	2			1	3					7	7				0		0		
921J	Projection de films cinématographiques	H	12	14	4	27	57					13	18	3	47	81	11	22	4	50	87
921J	Projection de films cinématographiques	F	14	16	11	27	68					20	21	11	48	100	15	22	13	44	94
	Total Activités cinématographiques et de vidéo	H	12	22	4	40	78					14	27	7	62	110	13	28	8	70	119
	Total Activités cinématographiques et de vidéo	F	19	23	11	32	85					27	24	11	54	116	15	23	14	53	105
		H/F	31	45	15	72	163					41	51	18	116	226	28	51	22	123	224
	Total INDUSTRIES CULTURELLES	H/F	284	503	315	998	2 100					281	446	414	1022	2 163	239	632	273	1088	2 232
	ARCHITECTURE																				
742A	Activités d'architecture	H	29	60	23	157	269					33	76	26	207	342	35	88	23	169	315
742A	Activités d'architecture	F	30	52	19	126	227					39	64	26	143	272	40	77	27	157	301
	Total ARCHITECTURE	H	29	60	23	157	269					33	76	26	207	342	35	88	23	169	315
	Total ARCHITECTURE	F	30	52	19	126	227					39	64	26	143	272	40	77	27	157	301
		H/F	59	112	42	283	496					72	140	52	350	614	75	165	50	326	616
SPECTACLE VIVANT ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES																					
923A	Activités artistiques	H	2	15	7	97	121					13	15	10	112	150	25	21	10	142	198
923A	Activités artistiques	F	2	19	4	83	108					6	23	3	105	137	14	33	7	132	186
92.3B	Services	H	11	27	4	45	87					9	46	1	25	81	7	18	4	21	50

	annexes aux spectacles																	
92.3B	Services annexes aux spectacles	F	2	12	0	33	47	0	52	2	17	71	1	12	7	10	30	
923D	Gestion de salles de spectacles	H	40	15	14	119	188	40	38	13	70	161	29	5	12	27	73	
923D	Gestion de salles de spectacles	F	80	45	14	176	315	128	46	26	131	331	57	28	19	70	174	
923K	Activités diverses du spectacle	H	1				1	6				6	3		1	1	5	
923K	Activités diverses du spectacle	F	1				1	1				1	1		2	1	4	
Total SPECTACLE VIVANT ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES			H	54	57	25	261	397	68	99	24	207	398	64	44	27	191	326
Total SPECTACLE VIVANT ET ACTIVITÉS ARTISTIQUES			F	85	76	18	292	471	135	121	31	253	540	73	73	35	213	394
			H/F	139	133	43	553	868	203	220	55	460	938	137	117	62	404	720
CONSERVATION DU PATRIMOINE																		
925A	Gestion des bibliothèques	H	0	0	0	1	1	0	1	0		1			2	0	2	
925A	Gestion des bibliothèques	F	2	1	2	1	6	3	1	3		7			2	1	3	
925C	Gestion du patrimoine culturel	H	7	3	17	6	33	12	4	6	15	37	12	4	6	14	36	
925C	Gestion du patrimoine	F	0	9	8	6	23	0	9	6	12	27	4	8	8	11	31	

	culturel																		
Total CONSERVATION DU PATRIMOINE		H	7	3	17	7	34		12	5	6	15	38		12	6	6	14	38
Total CONSERVATION DU PATRIMOINE		F	2	10	10	7	29		3	10	9	12	34		4	10	9	11	34
		H/F	9	13	27	14	63		15	15	15	27	72		16	16	15	25	72
	Total activités culturelles hors industries	H/F	207	258	112	850	1 427		290	375	122	837	1 624		228	298	127	755	1 408
Total région : salariés hommes		H	205	347	191	944	1 687		224	388	213	939	1 764		198	358	149	906	1 611
Total région : salariés femmes		F	286	414	236	904	1 840		347	433	323	920	2 123		269	572	251	937	2 029
Total région		H/F	491	761	427	1848	3527		571	821	536	1859	3887		467	930	400	1843	3640

6. ANALYSE DES CHIFFRES DU GARP/CNCS Centre national Cinéma Spectacles

- . Centre de Recouvrement pour tous les intermittents
- . et GUSO pour les employeurs occasionnels d'intermittents du spectacle vivant.

Plaquette de présentation du GARP CNCS

décembre 1992 : création du Centre de Recouvrement Cinéma Spectacle

juillet 1998 : une loi instaure la création du Guichet Unique Spectacle Occasionnel (GUSO)

novembre 1999 : ouverture du GUSO. La gestion en est confiée à l'Assédic de l'Ain et des deux Savoie

janvier 2002 : le Centre de recouvrement et le Guichet Unique sont regroupés pour former le Centre National Cinéma Spectacle, rattaché au Garp comme mission nationale " cinéma spectacle "

janvier 2004 : le Guso devient obligatoire pour tous les employeurs qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet le spectacle vivant

Le **Centre National du Cinéma Spectacle** est le regroupement des trois entités que sont le **Centre de Recouvrement**, le **Guso** et l'unité **Lutte contre la fraude**.

Le **Centre de Recouvrement** assure le recouvrement des cotisations chômage des employeurs de salariés du domaine de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle.

Le Guichet Unique est né de la volonté de six caisses de protection sociale issues du domaine du spectacle : **l'AFDAS** pour la formation professionnelle, **l'Unédic** et les Assédic pour le chômage, **Audiens** pour la retraite complémentaire et la prévoyance, **les Congés spectacles** pour les congés payés, **le CMB** pour le service de santé au travail, **l'Acoss** et les Urssaf pour la Sécurité sociale.

Il s'adresse à tous les organisateurs de spectacle vivant qui n'ont pas pour activité principale ou pour objet l'exploitation de lieux de spectacle, de parcs de loisirs ou d'attraction, la production ou la diffusion de spectacles.

La mise en place de l'Unité "**Lutte contre la Fraude**" est issue de la nouvelle loi Guso et du nouveau protocole des annexes 8 et 10 qui autorise les rapprochements des déclarations employeurs et intermittents du spectacle. En relation avec la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Travail Illégal (DILTI), les Préfets, les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) et les Procureurs de la République, un plan d'actions est élaboré avec les Assédic pour lutter contre le recours abusif à l'intermittence et le travail dissimulé dans le secteur de l'audiovisuel, du cinéma et du spectacle.

« **Le Garp CNCS regroupe l'ensemble des opérations de recouvrement des contributions et cotisations sociales dues par les employeurs embauchant sous contrat de travail à durée déterminée des artistes et techniciens du spectacle.** Il s'agit soit d'employeurs ayant pour activité principale le spectacle (Centre de Recouvrement), soit d'employeurs n'ayant pas pour activité principale le spectacle (Guso).

Le Centre de Recouvrement s'occupe majoritairement d'employeurs dont le code NAF appartient au spectacle [vivant,] enregistré ou audiovisuel mais également d'employeurs dont le code NAF n'appartient pas au spectacle enregistré ou audiovisuel mais dont l'objet du contrat porte sur du spectacle enregistré. C'est dans ce 2ème cas que l'on retrouve au Centre de Recouvrement des hôtels, agences de publicité, etc. (exemple : un particulier qui emploie un artiste pour un enregistrement de disque).

Le Centre de Recouvrement regroupe 2 catégories d'employeurs : habituels et occasionnels. Un employeur habituel est un employeur présentant des périodes d'activités régulières, il reçoit chaque mois un avis de versement à compléter et à retourner (en plus de l'envoi des AEM). Un employeur occasionnel n'a pas une activité régulière, il ne reçoit pas d'avis de versement. La distinction entre habituel et occasionnel se réalise lors de l'affiliation, le gestionnaire de compte questionne l'employeur sur sa périodicité : si l'employeur prévoit d'avoir plus de 6 périodes d'activité dans l'année, il est considéré comme habituel ; dans le cas contraire, il est considéré comme occasionnel.

Concernant le fichier du Centre de Recouvrement, vous pouvez trouver des chiffres différents pour un même indicateur, cela provient du mode de récupération des données par extraction en provenance d'un service externe au CNCS. Ces extractions sont réalisées à des dates différentes et la vie de la base en modifie le contenu (annulations d'AEM, modifications, etc). Cela peut s'observer pour les employeurs actifs (P11), les déclarations (P17, P18, P19) ainsi que la répartition des heures par activité (P20). » Fabienne Sonnerat, GARP-UNEDIC, mèl du 30 juin 2008.

GUSO : Guichet unique du spectacle occasionnel.

La base GUSO est un service mis en place après une réflexion conjointe entre les organismes de sécurité sociale qui oeuvrent dans le domaine du spectacle et le pouvoir public. Le rôle de ce service est de simplifier les déclarations et le paiement des cotisations sociales. Il se décline en trois objectifs :

- simplifier les démarches des organisateurs non professionnels de spectacle vivant ;
- assurer une meilleure protection sociale aux salariés artistes et techniciens ;
- lutter contre le travail illégal.

Peuvent bénéficier de ce dispositif les groupements d'artistes et les organismes non professionnels du spectacle vivant. Il s'agit ici de toute personne physique et morale de droit privé (commerçants, particuliers, associations, entreprises...) ou de droit public (collectivités territoriales, établissements publics...) qui :

- ne font pas de l'exploitation des lieux de spectacles, la production ou la diffusion, leurs activités principales ;
- qui engagent des artistes de spectacles ou techniciens sous contrat à durée déterminée.

La base GUSO permet de remplir en une seule fois l'ensemble des obligations légales auprès des organismes de protection sociale :

- L'AFDAS pour la formation professionnelle ;
- L'ASSEDIC pour l'assurance chômage ;
- Les Congés spectacles pour les congés payés ;
- Le Centre médical de la Bourse pour le service de santé au travail ;
- L'URSSAF pour la sécurité du travail.

Sources : Site Internet du GUSO : www.guso.com.fr

Commentaires des tableaux et graphiques 2006 (cf. CD-Rom) par le CRDT

Centre de Recouvrement en 2006

La Champagne-Ardenne compte **778 employeurs potentiels (stock)**, soit **1,6 % de l'ensemble de ceux officiant en France (48 757)**, devant la Picardie (769 et 1,6 %), la Lorraine (649 et 1,4 %), l'Alsace (604 et 1,2 %) et la Franche-Comté (400 et 0,8 %) entre autres.

La Marne représente 43,1 % de ceux de la région avec 335 employeurs potentiels dont 116 habituels et 219 occasionnels, puis viennent l'Aube (198 : 54 et 144), les Ardennes (168 : 29 et 139) et enfin la Haute-Marne (77 : 22 et 55).

Ces derniers sont constitués à **28,4 % d'employeurs habituels (221 unités) pour 71,6 % d'employeurs occasionnels (557 unités) en Champagne-Ardenne contre respectivement 43,7 % et 56,3 % en France.**

On compte **39 adhésions en Champagne-Ardenne (0,8 %)**, dont 18 dans la Marne (46,2 % régionalement et 0,4% nationalement), 11 dans l'Aube (28,2 et 0,25 %), 7 dans les Ardennes (17,9 et 0,1 %) et 3 en Haute-Marne (7,7 et 0,5 %) pour 4 985 au niveau national. 66,7 % sont des employeurs habituels et 33,3 % occasionnels en région pour 67,3 et 32,7 % respectivement nationalement.

Si l'on ne considère que **les employeurs actifs en 2006** (ayant fait au moins une déclaration dans l'année), on en trouve **250 en Champagne-Ardenne, dans les derniers du classement, soit 1 %** des 23 966 au total en France, **la Marne représentant 50,4 % de la part régionale avec 126** contre 68 dans l'Aube (27,2 %), 32 dans les Ardennes (12,8 %) et 24 en Haute-Marne (9,6 %). **Les employeurs habituels sont dans tous les cas bien supérieurs aux employeurs occasionnels cette fois-ci**, ce qui tend à montrer que les employeurs habituels sont moins nombreux potentiellement mais plus souvent actifs que les autres qui ne se manifestent pas chaque année. Ainsi, on a **84,8 % d'employeurs habituels en Champagne-Ardenne et 86,7 % dans toute la France** contre 15,2 % d'occasionnels actifs en 2006 en région contre 13,8 % dans la France entière.

Leur forme juridique est diversifiée mais le secteur associatif prime parmi ces employeurs actifs en 2006 avec **71,6 % en Champagne-Ardenne et 58,4 % dans toute la France contre respectivement 22,8 et 38,3 % de sociétés industrielles et commerciales**. La région accuse ici un retard en termes de sociétés du fait d'un marché limité contrairement aux grandes régions que sont l'Ile-de-France, PACA, Languedoc-Roussillon... **On retrouvera cette différence marquée entre le spectacle vivant et l'audiovisuel ci-après**. Les autres formes juridiques sont marginales avec les artisans et commerçants (3,6 et 1,6 %), les structures de droit public (2 et 0,9 %), les particuliers (0 et 0,2 %) et les « autres » (0 et 0,6 %), mais montrent là aussi des variations entre notre région et l'ensemble du pays.

Les secteurs d'activités les plus représentés sont **le spectacle vivant (76 % en région et 62,9 % en France) auquel il faut ajouter l'audiovisuel nationalement (27,8 % contre 8,8 % en Champagne-Ardenne)**. Les « autres » (organisations associatives) sont concernés à

hauteur de 8 % en région et 5,4 % nationalement, tandis que les activités complémentaires (discothèques, autres activités sportives...) représentent 7,2 % en région contre 3,8 % nationalement et il faut ajouter 0,2 % pour l'édition dans la France entière hors Champagne-Ardenne non concernée.

Le nombre de déclarations par employeur actif en 2006 diffère un peu entre la région et la France entière mais seulement dans des proportions qui ne modifient pas l'ordre des strates. Ainsi, **la grande majorité concerne plus de 25 déclarations dans l'année pour 60 %** régionalement et 53,9 % nationalement, puis 11 à 25 déclarations pour 16,3 % régionalement contre 19,3 % nationalement, 6 à 10 déclarations pour 12,2 % régionalement et 10,1 % nationalement, 3 à 5 déclarations pour 6,1 % régionalement contre 8,4 % nationalement, 2 déclarations pour 2 % régionalement contre 3,7 % nationalement, 1 déclaration pour 3,3 % régionalement contre 4,6 % nationalement.

Le seul commentaire que l'on puisse faire porte sur **la plus grande part de déclarations supérieures à 10 % dans la région (88,5 %) par rapport à l'ensemble de la France (83,3%) du fait certainement du moins grand nombre d'employeurs actifs, mais aussi potentiels**, n'entraînant pas une plus grande répartition des embauches, et donc des déclarations.

La répartition des déclarations par département de l'employeur en 2006 fait à nouveau figurer la région dans les derniers, juste devant le Limousin, la Corse, Monaco et l'étranger, **avec 22 622 déclarations, soit 0,7 %** des 3 101 618 nationalement, **dont 15 151 dans la Marne, soit 67 %**, 3 962 dans l'Aube, soit 17,5 %, 2 109 dans les Ardennes, soit 9,3 % et 1 400 en Haute-Marne, soit 6,2 %. La répartition par statut montre **l'écrasante prédominance des employeurs habituels** sur les employeurs occasionnels avec 97,2 % contre 2,8 % des déclarations régionalement, avec des proportions départementales identiques, et 98 % contre 2 % nationalement.

Par emploi occupé, on trouve les artistes à 56,2 % et les techniciens et cadres à 43,8 % dans la région, tandis que, nationalement, les artistes (46,4%) sont moins nombreux que les techniciens et cadres (53,6 %). Les musiciens (41,4 %), comédiens (23,9 %) et artistes de variété (20,2 %) constituent la grande majorité des déclarations des artistes (respectivement 5 265, 3 040 et 2 573), puis viennent les danseurs (8,2 %) et les chanteurs (5,6 %) avec 1 044 et 717 déclarations bien avant les artistes génériques de l'Annexe 10 (0,4 % pour 46 déclarations) et les chefs d'orchestre (0,2 % pour 23 déclarations). **L'ordre est le même nationalement et les proportions sont proches, sauf pour les deux premiers avec respectivement 33 et 31,7 %.**

Quant aux techniciens et cadres, ils recouvrent avant tout des métiers communs à différents secteurs pour 56,8 % et 5 627 déclarations en Champagne-Ardenne, puis le secteur du spectacle vivant (24,3 % et 2 409 déclarations), le secteur du cinéma et de la télévision (9,3 % et 925 déclarations), les métiers génériques de l'Annexe 8 (8,2 % et 808 déclarations), le secteur de l'édition phonographique (0,7 % et 72 déclarations), le secteur de l'animation (0,5 % et 48 déclarations) et, enfin, le secteur de la radio (0,2 % et 15 déclarations), soit 9,5 % pour les 4 derniers secteurs. **On retrouve à peu près ces proportions nationalement, sauf pour les Annexes 8 génériques avec seulement 3,2 % des**

techniciens et cadres et les 3 derniers secteurs qui sont 3 à 4 fois plus élevés et avec l'animation devant les deux autres, mais globalement 8,3 % pour les « autres secteurs » avec les génériques de l'Annexe 8.

Les 10 emplois les plus importants en nombre d'AEM et en pourcentage sont les mêmes régionalement et nationalement pour les 3 premiers, à savoir musicien (générique), comédien (générique) et artiste dramatique, mais les proportions divergent : 21,8 %, 12,8 % et 6,5 % régionalement contre 12,6 %, 10,9 % et 5 % nationalement. Viennent ensuite avec moins de 5 % les techniciens son (4,5 %), machinistes (4,2%), Annexe 8 génériques (3,6 %), techniciens de plateau (3,4 %), artistes chorégraphiques (3,1 %), metteurs en scène (techniciens – métiers communs ! – 2,7 %) et les régisseurs lumière (2,4 %) régionalement, tandis qu'on trouve nationalement les acteurs de complément, réalisateurs (techniciens – métiers communs !), techniciens de plateau, techniciens son, artistes chorégraphiques, artistes musiciens et techniciens lumière, qui s'échelonnent entre 2,8 et 2,2 %.

La répartition des masses salariales par département de l'employeur en 2006 fait à nouveau apparaître la Champagne-Ardenne dans les derniers avec 8 822 365 €, dont 6 280 675 € dans la Marne (71,2 %), 1 416 175 € dans l'Aube (16,1 %), 759 130 € dans les Ardennes (8,6 %) et 366 385 € en Haute-Marne (4,2 %), pour 0,5 % du total national.

La répartition par statut de ces masses montre à nouveau l'écrasante prédominance des employeurs habituels avec 97,5 % en Champagne-Ardenne et 98,7 % nationalement, pour respectivement 2,5 et 1,3 % d'employeurs occasionnels, ce qui confirme leur faible importance en activité et en valeur malgré leur grand nombre.

Par forme juridique, on retrouve le secteur associatif en tête en Champagne-Ardenne avec 50,1 % devant les sociétés commerciales avec 45,6 % du total, les structures de droit public et les artisans et commerçants réalisant respectivement seulement 2,6 % et 1,7 % du total, les particuliers et les « autres » n'apparaissant pas en région (0 % pour chacun). On note ainsi une première réelle différence de hiérarchie avec le niveau national où les sociétés industrielles et commerciales représentent 75,7 % du total contre 20,1 % pour le secteur associatif, même si les autres catégories sont dans des proportions voisines : 3,3 % pour les structures de droit public, 0,5 % pour les artisans et commerçants, 0 % pour les particuliers et 0,5 % pour les « autres ». On remarquera cependant que, là encore, les artisans et commerçants sont en pourcentage un peu plus important en région.

Enfin, par secteur d'activité, les masses salariales sont là aussi différentes régionalement et nationalement : 76,9 % pour le spectacle vivant, 9,5 % pour le spectacle enregistré (audiovisuel), 7,3 % pour autres et 6,2 % pour les activités complémentaires en région contre 37,8 % seulement, 58,1 %, 1,9 % et 2,2 % respectivement nationalement.

Le nombre de jours travaillés par déclaration en 2006 correspond à une situation similaire en région (22 372 déclarations) par rapport au niveau national (3 058 269 déclarations), soit environ 50 % de déclarations pour 1 seul jour (49,7 % en région, 52,7 % en France), environ

20 % pour 2 jours (19,9 % en région, 17,8 % en France), **environ 10 % pour 3 jours** (11,4% en région, 9,3 % en France), **environ 7 % pour 4 jours** (7,2 % en région, 6,6 % en France), **environ 10 % de 5 à 10 jours** (9,9 % en région, 9,3 % en France), **mais seulement 1,9 % pour plus de 10 jours en région contre 4,3 % en France**. 69,5 % des déclarations correspondent à 1 ou 2 jours travaillés pour une moyenne de 2,48 jours en région ; 70,5 % des déclarations correspondent à 1 ou 2 jours travaillés pour une moyenne de 2,76 jours nationalement.

La répartition des heures effectuées par secteur d'activité montre une large prédominance du spectacle vivant en Champagne-Ardenne (80,4 %, dont 62,6% pour les activités artistiques ,13,8 % pour les services annexes aux spectacles, 2,8 % pour la gestion de salles de spectacles et 1,4 % pour les activités diverses du spectacle), très loin devant le spectacle enregistré (audiovisuel : 5,2 %), les activités complémentaires (enseignements : 7,5 %) et « autres » (organisations associatives : 6,9 %) contre respectivement 46,9 % (34 ; 8,5 ; 3,4 ; 1), 47,9 %, 2,6 % et 2,5 % nationalement. L'audiovisuel arrive donc encore en tête au niveau national devant le spectacle vivant, contrairement à l'activité régionale.

La répartition de ces heures par emploi occupé fait apparaître la même inversion que ci-dessus, déjà signalée plus haut pour les masses salariales. Sur les 464 605 heures effectuées en Champagne-Ardenne, **les artistes représentent 57,3 % contre 42,7 % pour les techniciens et cadres (respectivement 39 et 61 % au niveau national).** **La hiérarchie des emplois est quasiment la même que précédemment,** avec quelques différences, les artistes de variété passant devant les comédiens, les Annexes 8 génériques passant devant le secteur du cinéma et de la télévision, tandis que le secteur de l'édition phonographique arrive en dernier régionalement. Nationalement, les comédiens passent devant les musiciens et les Annexes 10 génériques devant les danseurs et chanteurs, les Annexes 8 génériques devant le secteur du spectacle vivant et le secteur de la radio devant celui de l'édition phonographique, bon dernier.

Les 10 emplois les plus importants régionalement restent **les musiciens (génériques ? – 16,3 %), comédiens (génériques – 11,4 %)** et artistes dramatiques (11 %), mais viennent ensuite les Annexes 8 génériques (techniciens : 6,5 %), les Annexes 10 génériques (artistes : 3,5 %)...

Nationalement, les comédiens (8,7 %) passent aussi devant les musiciens (8,6 %), ainsi que les Annexes 8 génériques (techniciens : 6,4 %) devant les artistes dramatiques (4,8 %), puis viennent les réalisateurs (techniciens – 4 %), les Annexes 10 génériques (artistes : 3,3 %)...

Les musiciens génériques surtout, mais aussi les comédiens génériques, sont donc beaucoup plus importants en Champagne-Ardenne que nationalement, à la fois dans la masse salariale et dans les heures effectuées.

La répartition des salariés du spectacle distincts employés par région et département de l'employeur en 2006 fait à nouveau figurer la Champagne-Ardenne dans les derniers avec le nombre de 3 806 sur 2 554 dans la Marne (63,78 %), 809 dans l'Aube (20,21 %), 344 dans les Ardennes (8,59 %) et 297 en Haute-Marne (7,42 %), soit un total de 4 004 salariés du spectacle non distincts cumulés par département. En effet, un même intermittent pouvant travailler pour différents employeurs résidant dans des départements différents, la somme des intermittents distincts employés par départements est différente du nombre d'intermittents distincts employés par région.

La répartition des salariés du spectacle actifs par département du salarié en 2006 correspond à 1 180 dans la Marne (52,1 %), 553 dans l'Aube (24,4 %), 344 dans les Ardennes (15,2 %) et 188 en Haute-Marne (8,3 %) pour un total de 2 265 en Champagne-Ardenne, soit 0,8 % du

total national (respectivement 0,4 %, 0,2 %, 0,1 % et 0,1 %), à quasi égalité avec le Limousin et la Franche-Comté, la Corse et Monaco fermant le ban avec respectivement 0,2 et 0 %. **Par sexe, on a 72,8 % d'hommes et 27,2 % de femmes en Champagne-Ardenne contre 65,5 % et 34,5 % nationalement, attestant d'un marché moins ouvert à la fois quantitativement et qualitativement.**

Par tranche d'âge, on trouve des pourcentages équivalents, avec quelques nuances pour les 3 premières tranches : 0 % de moins de 15 ans, 16 % de 16 à 24 ans, 48,5 % de 25 à 39 ans, 22,8 % de 40 à 49 ans, 10,6 % de 50 à 59 ans et 2,1 % pour les plus de 60 ans régionalement ; 0,4 % de moins de 15 ans, 13,3 % de 16 à 24 ans, 50,7 % de 25 à 39 ans, 22,6 % de 40 à 49 ans, 10,2 % de 50 à 59 ans et 2,7 % pour les plus de 60 ans nationalement.

Concernant enfin le **nombre de déclarations par salariés du spectacle actifs en 2006, 44,6 % ont fait 1 seule déclaration en Champagne-Ardenne, 10 % 2, 8,4 % 3 à 4, 11 % 5 à 10, 13,6 % 11 à 25 et 12,3 plus de 25 contre respectivement 33,5 %, 10,2 %, 9,9 %, 14,1 %, 17,2 % et 15 % nationalement.** On remarque donc un écart important de 11 points en plus régionalement pour une seule déclaration et, inversement, des variations de 3 points en plus nationalement pour les 3 plus fortes tranches. Cela atteste d'une encore **plus grande précarité en région, du fait notamment du moins grand nombre d'employeurs et de productions** que dans d'autres régions importantes sur ces plans.

GUSO en 2006

La Champagne-Ardenne compte **8 195 employeurs potentiels (stock), soit 2,2 % de l'ensemble de ceux officiant en France (375 789)**, devant la Picardie (7 094 et 1,9 %), l'Alsace (5 952 et 1,6 %) et la Franche-Comté (4 862 et 1,3 %) entre autres.

La Marne représente 43,7 % de ceux de la région avec 3 584 employeurs potentiels (1 % de l'effectif national), puis viennent l'Aube (21,7 % - 1 777 - 0,5 % national), les Ardennes (19,5 % - 1 598 - 0,4 % national) et enfin la Haute-Marne (15,1 % - 1 236 - 0,3 % national).

La répartition des adhérents atteste de 870 en Champagne-Ardenne (2,1 % national), dont 421 dans la Marne (48,4 % régional, 1% national), 181 dans l'Aube (20,8 et 0,4 %), 150 dans les Ardennes (17,2 et 0,35 %) et 118 en Haute-Marne (13,6 et 0,3 %).

Si l'on ne considère que **les employeurs actifs en 2006** (ayant fait au moins une déclaration dans l'année), on en trouve **2 304 en Champagne-Ardenne (28,11 % des affiliés), soit 2,3 % des 99 153 au total en France (26,39 % des affiliés), la Marne représentant 42,7 % de la part régionale avec 983 (1 % national) contre 490 dans l'Aube (21,3 et 0,5 %), 468 dans les Ardennes (20,3 et 0,5 %) et 363 en Haute-Marne (15,8 et 0,4 %).**

Leur forme juridique est diversifiée mais **le secteur associatif prime parmi ces employeurs actifs en 2006 avec 47,9 % en Champagne-Ardenne et 46,6 % dans toute la France. Les particuliers prennent la 2^e place avec 21,6 % en région et 27,3 % nationalement contre respectivement seulement 7,9 et 10,2 % de sociétés industrielles et commerciales** (dont les professions libérales, mais marginalement).

Inversement, les structures de droit public sont plus nombreuses en région (15,2 %) que nationalement (10,2 %), de même que les « autres » (comités d'entreprise, mutuelles, organismes de protection sociale, syndicats divers...) avec respectivement 5,5 et 2,9 %. Enfin, les artisans et commerçants n'émargent qu'à 1,9 % en région contre 2,8 % nationalement.

Les secteurs d'activités les plus représentés sont les activités inconnues (26,3 % en région et 21,8 % en France) auxquelles il faut ajouter les autres activités récréatives – Particuliers et les activités associatives et extra-territoriales (22,3 et 21,1 % en Champagne-Ardenne contre 28,2 et 20,2 % nationalement). Les premières et les secondes se compensent de manière inverse régionale et nationale. L'administration (10 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (7,6 %), les hôtels, cafés et restaurants (4,5 %) devançant les autres secteurs d'activité (3,2 %), les activités récréatives, culturelles et sportives (2,5 %) et les services aux entreprises et commerce (2,5 %) régionalement. Nationalement, les hôtels, cafés et restaurants (7,8 %) devançant l'éducation, la santé et l'action sociale (7 %) et l'administration (6,3 %), puis viennent les activités récréatives, culturelles et sportives (3 %), les services aux entreprises et commerce (3 %) et, enfin, les autres secteurs d'activité (2,7 %).

Le nombre de déclarations par employeur actif en 2006 diffère à peine entre la région et la France entière et seulement dans des proportions qui ne modifient pas l'ordre des strates. Ainsi, **la majorité concerne 1 déclaration dans l'année pour 37,6 % régionalement et 36,8 % nationalement**, puis 3 à 5 déclarations pour 24,5 % régionalement et 21,6 %, 2 déclarations pour 19,1 % régionalement et 19,9 % nationalement, 6 à 10 déclarations pour 9,5 % régionalement et 10,7 % nationalement, 11 à 25 déclarations pour 6,4 % régionalement et 7,2 % nationalement, plus de 25 déclarations pour 3 % régionalement 3,9 % nationalement. **56,7 % des employeurs ont effectué 1 à 2 déclaration(s) en 2006 et 81,2 % moins de 6 régionalement pour 56,7 et 78,3 nationalement sur respectivement 2 304 et 99 153 déclarations (rappel).**

La répartition des déclarations par département de l'employeur en 2006 fait à nouveau figurer la région au début de la seconde moitié du classement devant notamment la Bourgogne (1,8 %), la Picardie (1,7 %), l'Alsace (1,5 %), la Franche-Comté (0,9 %), **avec 12 206 déclarations, soit 1,9 % des 628 853 nationalement, dont 5 316 dans la Marne, soit 43,6 % régionalement et 0,8 % nationalement**, 3 136 dans l'Aube, soit 25,7 et 0,5 %, 2 093 dans les Ardennes, soit 17,1 et 0,3 % et 1 661 en Haute-Marne, soit 13,6 et 0,3 %.

Par emploi occupé, on trouve les musiciens avec 62,7 %, les chanteurs (16,8 %), les artistes de variété (6,3 %), les techniciens et cadres (5,7 %), les comédiens (4,1 %), les danseurs (3,2 %) et les chefs d'orchestre (1,1 %) **dans la région, proches des pourcentages nationaux** pour les musiciens (59,5 %), les chanteurs (14,3 %), les techniciens et cadres (8,9 %), les comédiens (6,3 %), les danseurs (5,1 %), les artistes de variété (5 %) et les chefs d'orchestre (0,9 %). **Les artistes de variété sont donc plus importants en région que nationalement pour les employeurs passant par le GUSO, à l'inverse des techniciens et cadres ainsi que des comédiens et des danseurs.**

La répartition des masses salariales par département de l'employeur en 2006 fait à nouveau apparaître la Champagne-Ardenne dans le milieu de classement avec 3 467 049 €, dont 1 439 034 € dans la Marne (41,5 % et 0,9 % nationalement), 998 994 € dans l'Aube (28,8 et 0,6 %), 581 708 € dans les Ardennes (16,8 et 0,4 %) et 447 313 € en Haute-Marne (12,9 et 0,3 %), pour 2,2 % du total national (159 462 194€).

Par forme juridique en relation avec les masses salariales, on retrouve le secteur associatif en tête en Champagne-Ardenne avec 49,4 % (45,8 % nationalement) devant les structures de droit public (23,9 % et 20,6 % nationalement), les sociétés industrielles ou commerciales (11,6 % et 19,6 %), les particuliers (8,6 % et 9,6 %), les « autres » (5,4 % et 2,2 %) et les artisans et commerçants (1,1 % et 2,2 %). Les écarts les plus importants concernent les sociétés industrielles ou commerciales, plus importantes nationalement, à l'inverse des associations, des structures de droit public et des « autres » (comités d'entreprise, mutuelles, organismes de protection sociale, syndicats divers...) un peu plus importantes régionalement.

Enfin, par secteur d'activité, les masses salariales sont différentes régionalement et nationalement, modifiant la hiérarchie entre les deux respectivement : 30,5 et 26,7 % pour les activités associatives et extra-territoriales, 16,3 et 12,5 % pour les activités inconnues, 13,2 et 5,7 pour les services aux entreprises et commerce, 11,3 et 17 % pour l'administration, 9,1 et 10,5 pour les autres activités récréatives – Particuliers, 6,2 et 4 % pour les autres secteurs d'activité, 6 et 6,2 % pour l'éducation, la santé et l'action sociale, 4,4 et 13,5 % pour les hôtels, cafés et restaurants, 2,8 et 3,9 % pour les activités récréatives, culturelles et sportives. Des écarts de 4 points sont à noter pour les deux premiers secteurs en faveur de la région, tandis que l'administration sur le plan national supplante de près de 6 points celle en région et que des inversions en pourcentages existent pour les services aux entreprises et commerce versus les hôtels, cafés et restaurants.

Il est difficile d'en tirer des conclusions par rapport à ce qui précède, sauf à dire que certains secteurs, pourtant peu importants en pourcentage global, sont davantage rémunérateurs régionalement ou nationalement, mais l'explication nous échappe pour l'instant.

Le nombre de jours travaillés par déclaration en 2006 correspond à une situation quasi identique en région (22 372 déclarations) par rapport au niveau national (628 853 déclarations), soit 81,9 % de déclarations pour 1 seul jour (en région et en France), environ 10 % pour 2 jours (9,7 % en région et 10,1 % en France), autour de 3 % pour 3 jours (2,9 % en région et 3,6 % en France), environ 2,5 % pour 4 jours (2,9 % en région et 2,3% en France), environ 2 % de 5 à 10 jours (2,1 % en région, 1,7 % en France), et seulement 0,5 % pour plus de 10 jours en région et 0,4 % en France. 91,6 % des déclarations correspondent à 1 ou 2 jour(s) travaillé(s) en 2006 avec une moyenne de 1,42 régionalement pour 92 % et 1,40 nationalement.

La répartition des heures effectuées par secteur d'activité montre une large prédominance des activités associatives et extra-territoriales, aussi bien dans la région (28,5 %) que nationalement (26,8 %). Les services aux entreprises et commerce viennent en 2^e position en région

(19,6 %) puis les activités inconnues (14,8 %) tandis que nationalement, ce sont les hôtels, cafés et restaurants (18,1 %) puis l'administration (14,4 %). On retrouve ici la différence déjà relevée pour les masses salariales, ce qui est logique.

En région, ce sont ensuite l'administration (8,8 %), les autres activités récréatives – Particuliers (8,1 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (5,4 %), les autres secteurs d'activité (5 %) et, enfin, les activités récréatives, culturelles et sportives (2,6 %). Nationalement, suivent les activités inconnues (11,8 %), les autres activités récréatives – Particuliers (10,6 %), l'éducation, la santé et l'action sociale (5,8 %), les services aux entreprises et commerce (5,1 %), les activités récréatives, culturelles et sportives (3,8 %) et, enfin, les autres secteurs d'activité (3,5 %).

Des différences régionale et nationale apparaissent donc nettement.

La répartition de ces heures par emploi occupé fait apparaître à peu près la même répartition que pour les déclarations par département de l'employeur. Sur les 210 855 heures effectuées en Champagne-Ardenne (9 853 918 nationalement), **les musiciens représentent 63,1 % (55,3 % nationalement), les chanteurs 14,2 % (13,8 % nationalement), les techniciens et cadres 7,2 % (11,1 % nationalement)**, les artistes de variété 6,3 % (5,2 % nationalement), les comédiens 4,2 % (7,7 % nationalement), les danseurs 3,9 % (5,9 % nationalement) et les chefs d'orchestre 1,1 % (1 % nationalement). **Les artistes de variété sont donc là aussi plus importants en région que nationalement pour les employeurs passant par le GUSO, à l'inverse des techniciens et cadres ainsi que des comédiens et des danseurs.**

La répartition des salariés du spectacle distincts employés par région et département de l'employeur en 2006 fait figurer la Champagne-Ardenne en tête du dernier tiers avec le nombre de 2 547 pour 1 258 dans la Marne (38,51 %), 917 dans l'Aube (28,07 %), 618 dans les Ardennes (18,91%) et 474 en Haute-Marne (14,51 %), soit un total de 3 267 salariés du spectacle non distincts cumulés par département. En effet, un même intermittent pouvant travailler pour différents employeurs résidant dans des départements différents, la somme des intermittents distincts employés par départements est différente du nombre d'intermittents distincts employés par région.

La répartition du stock des salariés du spectacle actifs par département du salarié en 2006 correspond à 1 231 dans la Marne (49,7 %), 579 dans l'Aube (23,4 %), 414 dans les Ardennes (16,7 %) et 254 en Haute-Marne (10,3 %) pour un total de 2 478 en Champagne-Ardenne [proche du nombre de celui des salariés du spectacle actifs par département du salarié en 2006 recensés par le Centre de Recouvrement mais inférieur en pourcentage, mais, ici, il s'agit de stock], soit 1,3 % du total national (respectivement 0,6 %, 0,3 %, 0,2 % et 0,1 %), à peine plus que la Franche-Comté (1 %) et le Limousin (0,8 %), la Corse et Monaco fermant le ban avec respectivement 0,2 et 0 %.

Inscriptions de salariés du spectacle par département du salarié en 2006 : 230 en région contre 16 421 nationalement.

La répartition des salariés du spectacle actifs par département du salarié en 2006 correspond à 511 dans la Marne (49,7 %), 260 dans l'Aube (25,3 %), 168 dans les Ardennes (16,3 %) et 90 en Haute-Marne (8,7 %) pour un total de 1 029 en Champagne-Ardenne, soit 1,5 % du total national (respectivement 0,8 %, 0,4 %, 0,2 % et 0,1 %), un peu plus que le Limousin et la Franche-Comté (1 % chacun), la Corse et Monaco fermant le ban avec respectivement 0,1 et 0 %.

Par sexe, on a 75,7 % d'hommes et 24,3 % de femmes en Champagne-Ardenne et 72,5 % et 27,5 % nationalement, n'observant donc pas ici de différences fortes, seulement des écarts de 3 points malgré tout significatifs, contrairement aux données du Centre de Recouvrement. Par tranche d'âge, on trouve des pourcentages équivalents, avec des écarts de 3 à 6 points pour certaines tranches : 0 % de moins de 15 ans, 10,4% de 16 à 24 ans, 41,1 % de 25 à 39 ans, 26,2 % de 40 à 49 ans, 16,9 % de 50 à 59 ans et 5,3 % pour les plus de 60 ans régionalement ; 0 % de moins de 15 ans, 7,7 % de 16 à 24 ans, 47,2 % de 25 à 39 ans, 26,6 % de 40 à 49 ans, 13,5 % de 50 à 59 ans et 5 % pour les plus de 60 ans nationalement.

Concernant enfin le nombre de déclarations par salariés du spectacle actifs en 2006, 35,9 % ont fait 1 seule déclaration en Champagne-Ardenne, 14,3 % 2, 13,1 % 3 à 4, 11,7 % 5 à 10, 9,8 % 11 à 25 et 15,3 % plus de 25 pour respectivement 36,3 %, 13,9 %, 12,8 %, 13,8 %, 11,3 % et 11,9% nationalement. On ne remarque donc que des variations de 2 à 4 points dans un sens ou dans un autre : en faveur du national pour les strates de 5 à 25 déclarations, mais au bénéfice du régional pour la strate de plus de 25 déclarations.

50,1 des salariés du spectacle ont effectué 1 à 2 déclaration(s) en 2006 et 63,3 % moins de 5 déclarations en Champagne-Ardenne pour respectivement 50,2 et 63 % nationalement, des taux effectivement très proches.

7. ANNEXES RELATIVES AU FOCUS SUR LE SPECTACLE VIVANT, élargi aux autres arts vivants

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DU SPECTACLE EN CHAMPAGNE ARDENNE (Source ANPE Spectacle)

La Champagne Ardenne compte au 01.05.2008 646 intermittents **[indemnisés]** dans les métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel.

Répartition par métiers des personnes inscrites dans les métiers du spectacle

METIERS	NB EN FICHER (au 01.05.2008)	DONT INTERMITTENT (au 01.05.2008)	SUR FICHER INTERNET (au 01.01.2008)
212 PROFESSIONNELS DU SPECTACLE			
ARTISTES DU SPECTACLE			
21211 Artiste dramatique	126	97	46 (département 10/4 51/41 52/1 08/1)
21212 Artiste de la musique et du chant	353	226	Artiste du chant : 20 (08/2 10/1 51/16 52/2) Artiste de la musique : 35 (08/2 10/2 51/30 52/1)
21213 Artiste de la danse	46	20	8 (51/8)
21214 Artiste du cirque et du music hall	70	58	12 (10/5 51/7)
21215 Professionnel de la mise en scène et de la réalisation	34	20	13 (10/1 51/12)
21216 Animateur présentateur	41	7	10 (10/1 51/9)
TECHNICIEN DU SPECTACLE			
21221 Professionnel du son	107	62	11 (51/11)
21222 Professionnel de l'image	31	10	12 (10/1 51/11)
21223 Professionnel de l'éclairage	51	37	15 (10/1 51/14)

21224 Professionnel du décor et des accessoires	70	43	
21225 Professionnel du costume et de l'habillement	13	6	3 (51/3)
21226 Professionnel de la coiffure et du maquillage	4	2	1 (51/1)
21227 Professionnel du montage de l'image et du son	24	9	
PRODUCTION DES SPECTACLE ET PROMOTION DES ARTISTES			
21231 Professionnel de la production	93	43	9 en région
21232 Agent de promotion des artistes	6	2	
Sous total	1074	642	195
PROFESSIONNELS DES ARTS			
21111 Artistes plasticiens	41	2	
21112 Auteur-écrivain	7	0	
21121 Stylistes	36	1	
21122 Aménageur d'espaces intérieurs	34	0	
21131 Photographe	52	1	
Sous total	170	4	
TOTAL	1244	646	

Répartition par département nb de personnes inscrites / nombres de personnes intermittentes			
Ardennes 158/88	Aube 279/142	Marne 705/371	Haute Marne 111/56

Emploi stable dans les principales structures culturelles de spectacle vivant en Champagne-Ardenne en 2007 (source DRAC)

Tableau de bord à compléter avec l'aide de la DRAC, de l'ORCCA et des structures

Structure	Administratifs	Artistes	Relations Publiques	Techniciens	Entretien	Autres (ouvreurs...)	Intermittents artistes	Intermittents techniciens
La Comédie de Reims, Centre dramatique national	14 CDI (dont le directeur artistique et son assistant et 4 temps partiels + 1 CDII (à temps partiel))	Non comptés	5 CDI	10 CDI (dont 1 à mi-temps)	3 CDI		? CDDU (CDD d'usage)	? CDDU (CDD d'usage)
Grand Théâtre de Reims	9 CDI + 1 CDD	Non comptés		14 CDI			? CDDU	? CDDU
Cesaré, Centre national de création musicale	2 CDI + 1 CAE	1 CDDU (intermittent)		3 CDI (dont 1 également artiste)	1 CDI		? CDDU	? CDDU
Le Manège de Reims, Scène nationale	11,5 CDI		2,5 CDI	8 CDI			? CDDU	? CDDU
La Comète de Châlons, Scène nationale	7 CDI (dont 1 licencié en 2007)	1 CDDU (intermittent)	7 CDI + 1 CDD (en prestataire de services depuis octobre 2007)	5 CDI			? CDDU	? CDDU
Théâtre de la Madeleine de Troyes, scène conventionnée	4 CDI (dont 1 à temps partiel)	1 CDD		1 CDI + 1 CDD (à temps partiel ?)	1 CDI (à temps partiel ?)		? CDDU	? CDDU
Le Salmanazar d'Épernay, scène conventionnée ?	7 CDI			4 CDI		? CDII	? CDDU	? CDDU

Espace Louis Jouvét de Rethel, scène conventionnée ?	2 CDI + 1 CEJ			1 CDD (à temps partiel) et 1 CEJ				
Le Relax de Chaumont, scène conventionnée								
L'Espace Simone Signoret de Vitry-le-François, scène conventionnée ?								
La Cartonnerie de Reims, Scène de musiques actuelles (SMAC)								
FRAC	8							
ESAD								
Pôle graphisme, Chaumont	3 CDI et 5 CDD (dont certains techniciens)							
Centre d'art Passages, Troyes	2 CDD dont 1 temps partiel et 1 CDD							
Autour de la terre, Haute-Marne	1 (également artiste)							

Utilisation des contrats aidés dans le spectacle vivant en Champagne-Ardenne au 16/07/2008 (source DRAC)

CAE (contrats d'accès à l'emploi) + CA (contrats d'avenir)	Administratif	Médiation (service des publics et éducatif)	Technicien	Accueil/Entretien	Artiste	TOTAL	Commentaires
<i>Association le Chien à Plumes</i>	3					3	
<i>Association Oxal Art</i>	1		1			2	
<i>Aube Musiques actuelles</i>		1				1	
<i>Cesare</i>	2		3		1	6	
<i>Collectif Alka</i>	1					1	
<i>Collectif AOC</i>	1					1	
<i>Compagnie Pseudonymo Théâtre</i>	1					1	
<i>Compagnie Preface</i>	1					1	CA
<i>Djaz 51</i>	1					1	
<i>GECA Croupement d'employeurs culturels et artistiques</i>	3					3	
<i>La Pellicule ensorcelée</i>	3	2				5	
<i>Le Facteur Théâtre</i>	1		4			5	
<i>Le Manège</i>		2	1			3	
<i>L'Entretenir</i>	1					1	
<i>Melimelo fabrique</i>			1			1	CA
<i>Musiseine</i>	1		2			3	
<i>Odyliade</i>	1					1	
<i>TRAC</i>	1	1	1			3	
TOTAL	22	6	13	0	1	42	

NOMBRE DE LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES EN REGION CHAMPAGNE-ARDENNE au 31 octobre 2008 (DRAC Champagne-Ardenne)

LICENCES DEFINITIVES												TOTAL	
ARDENNES			AUBE			MARNE			HAUTE-MARNE				
3ème cat.	5ème cat.	6ème cat.	3ème cat.	5ème cat.	6ème cat.	3ème cat.	5ème cat.	6ème cat.	3ème cat.	5ème cat.	6ème cat.		
4	1	3	5	0	10	10	3	11	2	0	2	51	
TOTAL ARDENNES :			8	TOTAL AUBE :			15	TOTAL MARNE :			24	TOTAL HAUTE-MARNE :	4
LICENCES TEMPORAIRES												TOTAL	
ARDENNES			AUBE			MARNE			HAUTE-MARNE				
1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.	1ère cat.	2ème cat.	3ème cat.		
12	37	33	11	46	26	38	122	84	3	26	18	456	
TOTAL ARDENNES :			82	TOTAL AUBE :			83	TOTAL MARNE :			244	TOTAL HAUTE-MARNE :	47
TOTAL GENERAL ARDENNES :			90	TOTAL GENERAL AUBE : 98			TOTAL GENERAL MARNE : 268			TOTAL GENERAL HTE-MARNE :			51
												507	

Le tableau ci-dessus indique les totaux au 31 octobre 2008 des licences délivrées, soit 507 dont 51 définitives et 456 temporaires, avec une répartition géographique respectant la hiérarchie habituelle entre les 4 départements de la région, à savoir une majorité (relative pour les licences définitives mais absolue pour les licences temporaires) pour la Marne, puis une supériorité numérique pour l'Aube (licences définitives) ou une quasi-égalité avec les Ardennes (licences temporaires), et enfin une dernière place pour le département le moins peuplé et fourni en activités de spectacle, la Haute-Marne.

8. LES SOURCES DES ENQUETES SUR L'EMPLOI CULTUREL

Eléments d'analyse à partir d'une sélection d'études régionales

Bourgogne, 2006 :

COREPS Bourgogne, *L'état des lieux de l'emploi dans le spectacle*, document de travail, 2006, 8 p.

Champagne-Ardenne, 1997 :

MORETTI (Corinne), *Les emplois du secteur de la culture en Champagne-Ardenne*, OPEQ-DAG-DEP, 1997, 127 p.

Languedoc-Roussillon, 2007 :

INSEE Languedoc-Roussillon - OBSTER, « Le secteur culturel privé en Languedoc-Roussillon », *Repères Chiffres pour l'économie en Languedoc-Roussillon*, n° 2, février 2008, 4 p.

Languedoc-Roussillon, 2005 :

GUERRE Cathy, *Le spectacle en Languedoc-Roussillon. Etude sur l'emploi*, Etude Legispectacle, 2005, 17 p.

La Réunion, 2005 :

DUPUIS Xavier, HERNANDEZ Soazig, SOLO Edina, *L'emploi culturel à la réunion*, Observatoire des politiques culturelles, juillet 2005, 190 p.

Lorraine, 2004 :

ARTECA, *Les demandeurs d'emploi du secteur Spectacle, Cinéma, Audiovisuel en Lorraine au 30 avril 2004*, juillet 2004, 20 p.

Poitou-Charentes, 2004 :

MIGEOT Xavier, CHOTARD Antoine, COUTURE Cédric, *Eléments d'état des lieux du spectacle en Poitou-Charentes*, Observatoire régional du spectacle vivant, novembre 2004, 54 p.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2006 :

ARCADE, « L'emploi dans le spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Données et territoires*, n° 5, décembre 2006, 12 p.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2005 :

INSEE Paca - ARCADE, « 30 300 salariés du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Sud Insee*, n° 81, mai 2005, 6 p.

Vaucluse, 2005 :

ADDM 84, *L'emploi dans le spectacle en Vaucluse*, Conseil général du Vaucluse, 2005, 15 p.

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
BOURGOGNE - 2006 -	Spectacle vivant et audiovisuel	NAF PERIMETRE DEPS	<u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u> <i>Etablissements employeurs</i> (activités, évolution 2000-2005)	BRC (URSSAF)	2005
			<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u> EMPLOIS DANS LE SPECTACLE VIVANT ET L'AUDIOVISUEL	Recensement INSEE	1999
			Salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel (nombre de salariés, masse salariale, évolution 1999 – 2003)	AUDIENS	2003
			Salariés du spectacle vivant et de l'audiovisuel (nombre de salariés, nombre de jours moyens travaillés, évolution 2003 – 2005)	Caisse CongésSpectacles	2005
			INTERMITTENTS DU SPECTACLE (département, genre, évolution 2001-2005)	ASSEDIC	2006
			<u>3- MARCHÉ DE L'EMPLOI :</u> <i>Offre et demande d'emplois dans le domaine du spectacle</i>	ANPE	

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
CHAMPAGNE-ARDENNE - 1997 -	Emploi culturel	<p>NAF</p> <p>PERIMETRE DEPS + ETABLISSEMENT S DONT LE CODE D'ACTIVITE NE RELEVE PAS STRICTEMENT DU PERIMETRE (ex : construction, codes commençant par 45)</p>	<p><u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u> <i>Etablissements employeurs</i></p> <p><u>2- EMPLOI CULTUREL :</u> ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE AUPRES DES ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS (taux de réponse : 55%)</p>	SIRENE (INSEE) DRAC ORCCA	

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2007 -	Emploi culturel	NAF Périmètre DEPS + animation de loisirs	1- ENTREPRISES CULTURELLES : <i>Etablissements employeurs</i> (département, répartition, part des associations)	DADS (INSEE)	2005
			2- EMPLOI CULTUREL : EMPLOIS DANS LE SECTEUR CULTUREL (activités, nombre de postes, nombre de salariés, ETP)	DADS (INSEE)	2005
			Emplois non salariés dans le secteur culturel	INSEE REPERES	2006
			Emplois culturels dans les collectivités territoriales (nombre, titulaire/non titulaire, emplois aidés, catégorie)	COLTER (INSEE)	2005
			SALARIES DE LA CULTURE DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT	OBSTER	2007

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
LANGUEDOC-ROUSSILLON - 2005 -	Spectacle vivant et audiovisuel	NAF Périmètre DEPS	<u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u> <i>Etablissements employeurs</i>	CNCS AUDIENS	2005 2003
			<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u> EMPLOIS DANS LE SECTEUR CULTUREL (permanents, CDD,)	AUDIENS	2003
			<u>3- MARCHÉ DE L'EMPLOI :</u> DEMANDEURS D'EMPLOIS SPECTACLE / CINEMA /AUDIOVISUEL	ANPE	2005

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
LA REUNION - 2005 -	Emploi culturel	(NAF) périmètre DEPS + 223A, 642D, 223C, 363Z	<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u>		
			SALARIES DES ETABLISSEMENTS DU SECTEUR PRIVE	UNEDIC	2003
			INDUSTRIEL ET COMMERCIAL	UNEDIC	2003
			INTERMITTENTS DU SPECTACLE	DRAC, Collectivités territoriales	2003
			EMPLOIS CULTURELS DU SECTEUR PUBLIC		

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
LORRAINE - 2004 -	Demandeurs d'emploi du secteur spectacle, cinéma et audiovisuel	(ROME) (codes commençant par 212)	<u>3- MARCHE DE L'EMPLOI</u>		
			DEMANDEURS D'EMPLOIS SPECTACLE / CINEMA /AUDIOVISUEL (répartition selon les catégories d'emploi, situation / RMI, âge, genre, répartition géographique, intermittence)	ANPE	2004

Etude	Champ	Périmètre	Mesure & indicateurs	Source	Année
POITOU-CHARENTES - 2004 -	Audiovisuel et Spectacle vivant	(NAF) PERIMETRE DEPS	<u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u>		
			ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS	Sirène (INSEE)	2004
			<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u>		
			Salariés du spectacle (estimation)	Sirène (INSEE)	2004
			Emplois dans le spectacle d'au moins une journée	Audiens	2002
			Intermittents du spectacle	UNEDIC / Caisse des congés spectacle	2003
			EMPLOIS CULTURELS DU SECTEUR PUBLIC (enseignements artistiques, action culturelle, services déconcentrés, services des collectivités territoriales...)	CNFPT	2003
			EMPLOIS JEUNES	Premier Acte	2003
			<u>3- MARCHE DE L'EMPLOI :</u>		
			DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE	ANPE	2003
STAGIAIRES DE L'AFDAS (<i>département, stagiaires intermittents, stagiaires permanents</i>)	AFDAS				

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR - 2006 -	Audiovisuel et Spectacle vivant	(NAF) <u>Spectacle vivant</u> : périmètre DEPS <u>Audiovisuel</u> : 221G, 921A, 921B 921C, 921D, 922A, 922B, 922D, 922E, 922F.	<u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u> <i>Etablissements en activités</i> (département, secteur, taille)	CLAP (INSEE)	2004
			ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS (département, secteur, postes et ETP, évolution 1996-2004 établissements et postes/ETP)	DADS (INSEE)	2004
			ETABLISSEMENTS EMPLOYEURS D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE (département, secteur, déclarations d'emploi)	CNCS (CR + GUSO)	2005
			LES LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES (département, catégories de licence, évolution 2001-2005)	DRAC PACA	2005
			Etablissements cotisants à l'AFDAS (département)	AFDAS	2005
			<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u> SALARIES DU SPECTACLE (département, durée de travail)	DADS (INSEE)	2004
			INTERMITTENTS DU SPECTACLE (évolution 1986-2003, nombre de jours travaillés par secteur, masse salariale, évolution de la masse salariale)	Caisse des congés spectacles – CESTA- DEPS	2003
			Intermittents du spectacle indemnisés (annexes 8 & 10) (département, métiers (Rome),)	ASSEDIC	2005
			<u>3- MARCHE DE L'EMPLOI :</u> DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE (département, métiers (Rome), évolution 2000-2005)	ANPE & DRTEFP	2005
			STAGIAIRES DE L'AFDAS (département, stagiaires intermittents, stagiaires permanents)	AFDAS	2005

Etude	Champ	Périmètre	Mesure & indicateurs	Source	Année
PROVENCE – ALPES COTE D’AZUR - 2005 -	Spectacle vivant et audiovisuel	NAF PERIMETRE DEPS	1- ENTREPRISES CULTURELLES : <i>Etablissements employeurs</i> (département, répartition, part des associations)	DADS (INSEE)	2002
			2- EMPLOI CULTUREL : Salariés du spectacle vivant (nombre de salariés, répartition selon le nombre d’emplois, horaire total de travail dans le spectacle, occasionnels / permanents)	DADS (INSEE)	2002

<i>Etude</i>	<i>Champ</i>	<i>Périmètre</i>	<i>Mesure & indicateurs</i>	<i>Source</i>	<i>Année</i>
VAUCLUSE - 2005 -	Spectacle vivant et audiovisuel	NAF Périmètre DEPS	<u>1- ENTREPRISES CULTURELLES :</u>		
			<i>Etablissements</i> (département, audiovisuel/spectacle vivant)	SIRENE (INSEE)	2003
			<i>Etablissements employeurs</i> (département, audiovisuel/spectacle vivant)	DADS (INSEE)	2001
			<u>2- EMPLOI CULTUREL :</u>		2006
			EMPLOIS DANS LE SECTEUR CULTUREL (activités, nombre de postes, nombre de salariés, ETP)	INSEE REPERES	2005
			Emplois aidés	COLTER (INSEE)	2002
			Emplois dans les écoles de musique et danse	Collège coopératif PAM	2003
				ADDAM	2003
<u>2- MARCHE DE L'EMPLOI CULTUREL :</u>					
DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LE DOMAINE DU SPECTACLE (département, métiers (Rome))	DRTEFP				

+ **Alsace : 3 200 établissements dont 4/10 employeurs, soit 1 280, pour 12 100 personnes employées dont 4/10 non salariées et seulement 4 900 dans le secteur de la culture à proprement parler (INSEE, L'emploi culturel en Alsace, Dossier n° 15, janvier 2009, 59 p. – p. 8 et 14 pour les statistiques citées).**

- **Bourgogne, l'emploi dans le spectacle en 1999, 2003 et 2005 :**

Environ 450 établissements, soit 1 % des établissements privés, dont près de 30 % dans la zone d'emploi de Dijon ; environ 25 000 K€ soit 0,3% de la masse salariale correspondante selon l'URSSAF ; environ 800 actifs en 1999 selon le RP et 1 500 salariés intermittents en 2003 et 2005 selon la Caisse de Congés Spectacles. Les Assédic enregistraient environ 1 000 ouvertures de droit et 250 en plus au régime de solidarité nationale.

COREPS Bourgogne, *L'état des lieux de l'emploi dans le spectacle*, document de travail, 2006, 8 p. (NB : les chiffres d'AUDIENS sont supérieurs, pour la Bourgogne -3 076- ou Poitou-Charentes -3 727-, et recensaient en 2003 85 % d'intermittents pour 15 % de permanents).

- **Languedoc-Roussillon, l'emploi dans le secteur culturel privé en 2005 :**

2 700 établissements privés, plutôt de type associatif, de petite taille et une fois sur deux localisés dans l'Hérault, et 27 500 emplois salariés privés en 2005. Plus de la moitié de ces emplois relèvent du spectacle vivant.

INSEE Languedoc-Roussillon-OBSTER, « Le secteur culturel privé en Languedoc-Roussillon », *Repères Chiffres pour l'économie en Languedoc-Roussillon*, n° 2, février 2008, 4 p.

- **Languedoc-Roussillon, L'emploi dans le spectacle (vivant et enregistré) en 2003 :**

Selon Audiens, 749 structures déclaraient de l'emploi en 2003, dont 53 % dans l'Hérault, 54 % pour le spectacle vivant, 27 % pour les autres codes NAF (services : prestataires techniques...) et 19 % pour l'audiovisuel. 45 M€ de salaires bruts équivalant à 3 110 ETP au SMIC. Le CNCS recensait 9 149 employeurs en 2005 (8 864 en 2003) du fait du nombre de manifestations occasionnelles (14 506 harmonieusement réparties sur la région) et 88 % d'entre eux utilisaient le GUSO. Les Congés Spectacles comptaient 2 208 employeurs en 2006 (2 127 en 2005), l'AFDAS 959 structures cotisantes, dont 71 % dédiées au spectacle vivant. En 2005, on dénombrait 1 595 licences d'entrepreneur de spectacle, soit 25 fois plus qu'en 2000 (63) !

15 672 salariés étaient comptabilisés par Audiens en 2003, y compris domiciliés hors région, dont 90 % en CDD (14 150 sur lesquels 41 % sont employés par des organisateurs de manifestations occasionnelles devant le spectacle vivant professionnel qui en emploie 34 %, ce qui fait quand même 75% pour le spectacle vivant) et 10 % en CDI supérieurs à 12 mois consécutifs selon AUDIENS. 4 644 résidant bénéficient des Congés Spectacles (71 % d'artistes et 29 % de techniciens). 7 036 demandeurs d'emploi en 2005, dont près de la moitié (3 501) intermittents. 455 indemnisés au titre du fonds provisoire.

GUERRE Cathy, *Le spectacle en Languedoc-Roussillon. Etude sur l'emploi*, Etude Legispectacle, 2005, 17 p.

- Lorraine, évolution nationale et régionale de l'emploi culturel 1982-1990-1999 :

« En 1999, l'emploi dans les fonctions culturelles occupait un peu plus de 315 000 personnes en France, soit 1,4 % de l'emploi total. Entre 1982 et 1999, il a progressé de 74 %. Les fonctions culturelles sont inégalement réparties sur le territoire, avec une hypertrophie de la région francilienne. Près de la moitié sont exercées par des diplômés de l'enseignement supérieur. Le contrat à durée déterminée s'est développé : il concernait un emploi culturel sur cinq en 1999, contre à peine un sur dix en 1990. **Avec près de 6 200 emplois culturels en 1999, la Lorraine se situait au douzième rang des régions françaises.** »

INSEE Lorraine, Laurence Labosse, Les fonctions culturelles : des dynamiques différenciées qui accompagnent le boom de l'emploi, Economie Lorraine, n° 127, mai 2008, 9 p.

- Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi dans le spectacle en 2002 :

On comptait **1 871 établissements employeurs dont 1 555 dans le spectacle vivant** pour 37 006 postes et 316 dans l'audiovisuel pour 7 958 postes (source DADS, aussi pour les emplois). 30 300 salariés habitant en PACA ont travaillé dans le spectacle en 2002, dont 58 % moins de 150 heures, 16 % ayant connu plus de trois périodes d'emploi et 40 % exerçaient simultanément dans d'autres secteurs d'activités. « Cela représente 45 700 postes, soit 2,0 % des postes comptabilisés dans la région » (1,1 % en moyenne dans les autres régions, sauf l'Ile-de-France avec 5,1 %). **Le spectacle vivant regroupait 19 600 salariés** pour 28 700 postes, **et l'audiovisuel, 10 700 salariés** pour 17 000 postes (respectivement 8,1 et 5,2 % des postes rapportés à la nation). Près de la moitié des salariés ne relève pas d'une profession artistique.

INSEE Paca - ARCADE, « 30 300 salariés du spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Sud Insee*, n° 81, mai 2005, 6 p.

- Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'emploi dans le spectacle en 2004 :

En 2004 : près de 6 000 établissements, dont 5 300 (89 %) dans le spectacle vivant, et 2 160 employaient du personnel salarié (sources : Clap et DADS INSEE). Parmi les 10 000 établissements qui ont employé un intermittent occasionnellement, 8 200 relevaient d'autres secteurs d'activités (source : CNCS).

14 000 professionnels du spectacle ont travaillé plus de 150 heures en 2004, dont 8 800 intermittents du spectacle (3 600 musiciens, 1 300 comédiens et 780 danseurs professionnels, hors salariés permanents des orchestres et des ballets, sans oublier 3 250 techniciens). Près de la moitié ont travaillé moins de 500 heures. Après une baisse du nombre des effectifs en 2004 (- 13 %), ils augmentent à nouveau légèrement en 2005 (+ 2,6 %), probablement grâce au fonds transitoire, mais loin des niveaux de 2000 (encore + 4,5 % en 2003). On comptait 40 500 postes pour 6 500 ETP en 2004. (Sources : DADS INSEE, Congés Spectacle, Assedic)

ARCADE, « L'emploi dans le spectacle en Provence-Alpes-Côte d'Azur. », *Données et territoires*, n° 5, décembre 2006, 12 p.

- Poitou-Charentes, L'emploi dans le spectacle vivant en 2005 :

835 établissements employeurs, 13 000 postes et 2 150 emplois ETP dans le spectacle vivant en Poitou-Charentes en 2005 (source DADS) ; **1 459 salariés en CDD d'usage** indemnifiés en décembre 2006, selon l'étude de l'Observatoire régional du spectacle vivant en Poitou-Charentes sur L'emploi dans le spectacle vivant en déc. 2007, 168 p.

- Poitou-Charentes, L'emploi dans le spectacle vivant, 2004 :

MIGEOT Xavier, CHOTARD Antoine, COUTURE Cédric, *Eléments d'état des lieux du spectacle en Poitou-Charentes*, Observatoire régional du spectacle vivant, novembre 2004, 54 p.

- Rhône-Alpes, L'emploi dans le spectacle en 2006 :

5 847 établissements, dont 3 018 employeurs (2^e position derrière l'Ile-de-France – **2 000 selon d'autres sources plus spécialisées que l'INSEE**), auxquels il faut ajouter 10 049 employeurs occasionnels en 2006. Le spectacle vivant domine largement avec 83 % devant l'audiovisuel. Les activités se concentrent fortement sur 2 départements : le Rhône (31 %) et l'Isère (19 %).

91 % des établissements sont des TPE ayant entre 0 et 4 salariés, en particulier dans le spectacle vivant. On compte 51 956 postes pour 8 488 ETP seulement, donc les périodes d'emploi sont très courtes. 40 % des employeurs sont des personnes physiques et 38 % des groupements privés, notamment des associations, particulièrement dans le spectacle vivant également où seulement 21 % sont des structures commerciales contre 72 % dans l'audiovisuel. Enfin, 55 % ont été créés après 2000 pour 2 % antérieurs à 1980.

(Sources : INSEE Clap et DADS ; CNCS pour les occasionnels).

4 678 salariés en 2006 selon l'AFDAS se partageaient équitablement entre le spectacle vivant (2 314, soit 49,5 %) et l'audiovisuel (2 364, soit 50,5 %). **10 120 personnes étaient inscrites à l'ANPE**, dont 49 % (4 921) bénéficiant du régime de l'intermittence contre 35 % non indemnifiés et 15 % au régime général. 1 524 étaient allocataires des minima sociaux ou du fonds de professionnalisation et de solidarité. Près de 2 sur 3 exerçaient un métier artistique, 30,1 % étaient musiciens et 18,3 % artistes dramatiques. **Au total, on comptait environ 15 000 professionnels du spectacle en 2005, dont environ 45 % dans le Rhône** selon Audiens et le CNCS, 17 % en Isère et 10 % en Haute-Savoie. Le Rhône et la Haute-Savoie concentrent les plus grandes entreprises de la région dans l'audiovisuel.

Selon la Caisse de Congés Spectacle, 8 389 salariés étaient en CDD en 2004, 16 551 pour Audiens qui localise les salariés au siège de l'entreprise et 18 788 selon le CNCS. Ce chiffre se stabilise, voire diminue, mais cela reste à confirmer dans les années à venir.

AMDRA, Diagnostic 2007 sur l'emploi dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en région Rhône-Alpes, Synthèse : Situation de l'emploi et de la formation dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en région Rhône-Alpes, 2007, 34 p.

- La Réunion, l'emploi culturel en 1999 et 2005 (estimations) :

2 840 emplois, soit 1,63 % de la population active occupée dans le secteur culturel en 1999 (supérieur à 1,28 % hors Ile-de-France en moyenne nationale) mais 1,16 % seulement dans les professions culturelles (1,21 % en moyenne nationale hors IdF).

58 % des actifs étaient dans les industries culturelles en 1999 contre 20 % dans le spectacle vivant et les activités artistiques. Concernant les professions, 31 % relevaient de ces deux domaines et 29 % des arts plastiques et des métiers d'art. Sur le total général, on comptait 750 emplois-jeunes, soit presque 17 % des emplois du secteur, dont 74 % auront vu leur contrat expirer en décembre 2006.

Le secteur représenterait plus de 4 000 emplois en 2005, soit 2,2 % des emplois occupés selon des projections : plus de 2 000 dans les industries culturelles, dont 28 % dans l'audiovisuel ; 21 % dans le spectacle vivant, 18 % dans la conservation du patrimoine
DUPUIS Xavier, HERNANDEZ Soazig, SOLO Edina, *L'emploi culturel à la Réunion*, Observatoire des politiques culturelles, juillet 2005, 190 p.

9. BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE COMPLEMENTAIRE I

Un auteur, Pierre-Michel Menger, et son laboratoire de recherche, le Centre de Sociologie des Arts, entre autres, ont aussi produit un certain nombre d'études de référence sur cette question, en particulier sur les artistes, musiciens, comédiens... : *La profession de comédien. Formation, activité et carrière dans la démultiplication de soi*, La Documentation française, 1997 ; *Les intermittents du spectacle, sociologie d'une exception*, éditions de l'EHESS, juillet 2005. On peut aussi citer le CEREQ, Centre d'études et de recherches sur les qualifications. Une investigation plus précise permettra de repérer d'autres intervenants et d'autres études.

Un mémoire du Master 2 Décentralisation et administration des entreprises culturelles fait le point sur ces problèmes méthodologiques : Florent ORLANDI, sous la direction de Catherine COLLIN, *Les crises de l'emploi culturel*, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2007, 91 p. Un autre mémoire traitait de la question des intermittents du spectacle dès avant 2003 : Diane-Laure DECLEMY, sous la direction de Fabrice THURIOT, *Les intermittents du spectacle : une situation chaotique*, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2002.

Nous pouvons ainsi recenser les principales études nationales et régionales suivantes pouvant servir de fondements à cette étude en Champagne-Ardenne :

- L'emploi des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles, Développement culturel, Bulletin du DEP, Ministère de la Culture et de la Communication, n° 108, octobre 1995, 6 p. (d'après l'étude menée à la demande du DEP par Janine RANNOU et Stéphane VARI du Centre de sociologie des arts (EHESS – CNRS) et du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sous la direction de Pierre-Michel MENGER).
- Observatoire de l'emploi culturel, L'emploi culturel en 1995 d'après l'enquête sur l'emploi de l'INSEE, Ministère de la Culture et de la Communication, Note n° 6, 1996, 19 p.
- Observatoire de l'emploi culturel, Les carrières des intermittents techniques de l'audiovisuel et des spectacles. De l'individu à la communauté de métier, Ministère de la Culture et de la communication, Note n° 8, 1997, 12 p.
- Observatoire de l'emploi culturel, Le marché du travail des artistes et des techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles 1985-1994, Ministère de la Culture et de la Communication, Note n° 9, 1997, 22 p.

- MORETTI Corinne, assistée de Valérie JOIRIS, sous la direction de Gabriel FRANCCART, Les emplois du secteur de la culture en Champagne-Ardenne, Observatoire permanent de l'évolution des qualifications (OPEC – CRCI de Champagne-Ardenne), DAG – DEP (Observatoire de l'emploi culturel), Ministère de la Culture et de la Communication, 1997, 127 p. + annexes.
- De nombreuses études sectorielles ou des statistiques dans le domaine du livre et de la lecture par la Direction du Livre et la Lecture du ministère de la Culture et de la Communication depuis les années 1980, voire 1970, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF), l'Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB ayant intégré l'Institut Français des Bibliothécaires – IFB) et le Centre national de la fonction publique territoriales (CNFPT) depuis les années 1990, suite à la parution des cadres d'emploi dans les bibliothèques des collectivités,
- ainsi que des études contradictoires des différents protagonistes (ministère de la Culture et de la Communication, ANPE, Coordination des intermittents et précaires d'Ile-de-France (cip-idf)... liés au conflit relatif au régime de l'intermittence de 2003.
- Etudes sur les / l'évolution des demandeurs d'emploi du secteur spectacle, cinéma et audiovisuel en Champagne-Ardenne, Lorraine et Nord-Pas-de-Calais depuis 2003-2004, <http://www.arteca.fr/actu/actu.htm>, 4, 8 ou 20 p.
- AMDRA, Diagnostic 2007 sur l'emploi dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en région Rhône-Alpes, Synthèse : Situation de l'emploi et de la formation dans les secteurs du spectacle vivant et de l'audiovisuel en région Rhône-Alpes, 2007, 34 p.
- ARCADE, L'emploi dans le spectacle en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, tableaux de bord 2005, Données et territoires, n° 5, décembre 2006, 12 p.
- CLERON Eric, PATUREAU Frédérique, L'emploi dans le secteur culturel en 2005, Ministère de la Culture et de la Communication, SG – DDAI – DEPS, Culture chiffres, n° 7, 2007, 8 p., téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>
- CLERON Eric, PATUREAU Frédérique, L'emploi dans les professions culturelles en 2005, Ministère de la Culture et de la Communication, SG – DDAI – DEPS, Culture chiffres, n° 8, 2007, 8 p., téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>
- GUERRE Cathy, Le spectacle en Languedoc-Roussillon, étude sur l'emploi, Légi Spectacle, centre d'aide à la gestion du spectacle, Montpellier, 2007, 16 p. (synthèse), après une première « évaluation chiffrée » par l'Observatoire régional de l'emploi culturel en 1997.
- INSEE Alsace, L'emploi culturel en Alsace, Dossier n° 15, janvier 2009, 59 p.
- INSEE Lorraine, Laurence Labosse, Les fonctions culturelles : des dynamiques différenciées qui accompagnent le boom de l'emploi, Economie Lorraine, n° 127, mai 2008, 9 p.
- LABADIE Francine, ROUET François, Régulations du travail artistique, Ministère de la Culture et de la Communication, SG – DDAI – DEPS, Culture prospective, n° 4, 2007, 20 p., téléchargeable sur <http://www.culture.gouv.fr/deps>
- NEGRIER (Emmanuel), JOURDA (Marie-Thérèse), *Les nouveaux territoires des festivals*, Michel de Maule, 2007.
- Observatoire régional du spectacle vivant en Poitou-Charentes sur L'emploi dans le spectacle vivant en déc. 2007, 168 p.
- OPALE, Associations culturelles et emploi, premier panorama, novembre 2007, 8 p. <http://www.culture-proximite.org/IMG/pdf/panorama.pdf>.
- OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI CULTUREL, *L'emploi culturel en région*, Note n° 32, avril 2004, 54 p.